



PETR du Pays de Retz

Diagnostic : L'approvisionnement de l'aide alimentaire dans le Pays de Retz

Auteur : Simon VOGEL, étudiant en aménagement et urbanisme à Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

Suivi par : Lise SELLIER, chargée de mission transitions territoriales – PETR Pays de Retz

Avril – Juillet 2023

SOMMAIRE

I. Introduction	3
A. Méthodologie	3
1. Eléments de cadrage	3
2. Recueil des données et structures interrogées.....	5
B. Définitions	7
1. Notion de précarité alimentaire.....	7
2. Insécurité alimentaire	8
3. Aide alimentaire	8
II. La précarité alimentaire.....	9
A. La situation en France	9
1. L'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire : une évolution marquée par la crise sanitaire et l'inflation	9
2. Les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire, caractéristiques et évolutions.....	10
A. Le Pays de Retz : particularités.....	12
1. Portrait du territoire.....	12
2. Portrait des bénéficiaires de l'aide alimentaire du Pays de Retz	14
III. L'aide alimentaire dans le Pays de Retz	18
A. Les structures existantes	18
1. Typologie des structures et fonctionnement	18
2. Les modalités de distribution de l'aide alimentaire	23
3. Impressions et retours des bénéficiaires	27
4. La coopération entre les différentes structures d'aide alimentaire	28
5. Le fonctionnement de deux associations à l'objet différent de l'aide alimentaire : Anim'action et DLC.....	29
B. L'approvisionnement de l'aide alimentaire	31
1. Schéma récapitulatif.....	31
2. Financements	31
3. Les sources d'approvisionnement.....	32
4. Circuits logistiques et réseaux, gestion des stocks.....	37
5. Évolution de l'approvisionnement	39
C. Des produits locaux et/ou de qualité ?	43
1. La qualité dans l'aide alimentaire	43
2. La place des produits locaux dans l'aide alimentaire.....	46

IV. Des leviers à actionner pour contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'aide alimentaire.....	49
A. Leviers pour améliorer l'existant.....	49
1. L'approvisionnement auprès des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS).....	49
2. La nécessité d'une meilleure coordination	50
3. Expérimenter une épicerie solidaire itinérante ?.....	52
B. L'approvisionnement auprès des producteurs locaux et de la restauration collective : un défi réalisable ?.....	52
1. Production locale.....	52
2. Restauration collective	56
C. Quels freins et quelles innovations ?	57
1. Les freins.....	57
2. La place des collectivités : une reconnaissance nécessaire et un soutien financier bienvenu	59
D. Les actions liées à l'aide alimentaire	60
1. L'accompagnement	60
2. Ateliers cuisine	61
Conclusion	62
Bibliographie.....	63
Annexes	65

I. Introduction

A. Méthodologie

1. Éléments de cadrage

a. *Contexte et objectifs*

En 2021, les élus des quatre intercommunalités du Pays de Retz, regroupés au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ont validé un Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à relocaliser l'alimentation, à soutenir les agriculteurs, et à favoriser une alimentation de qualité accessible à toutes et tous. **La lutte contre la précarité alimentaire, en particulier, a été identifiée lors des phases de concertation comme une des actions prioritaires à mener.**

Fort de ce constat, le PETR, la délégation départementale du Pays de Retz, Pornic Agglo Pays de Retz et l'association Campus Fertile se sont associés dès 2022 pour impulser une dynamique territoriale spécifiquement autour de la lutte contre la précarité alimentaire, à laquelle contribue de nombreux acteurs locaux : collectivités territoriales, structures d'aide alimentaire, organismes sociaux et filières agricoles. **Trois temps forts ont été organisés en 2022 et 2023 pour tisser des liens, partager des réflexions et fixer des priorités. Ce diagnostic doit permettre de soutenir et d'alimenter la dynamique.**

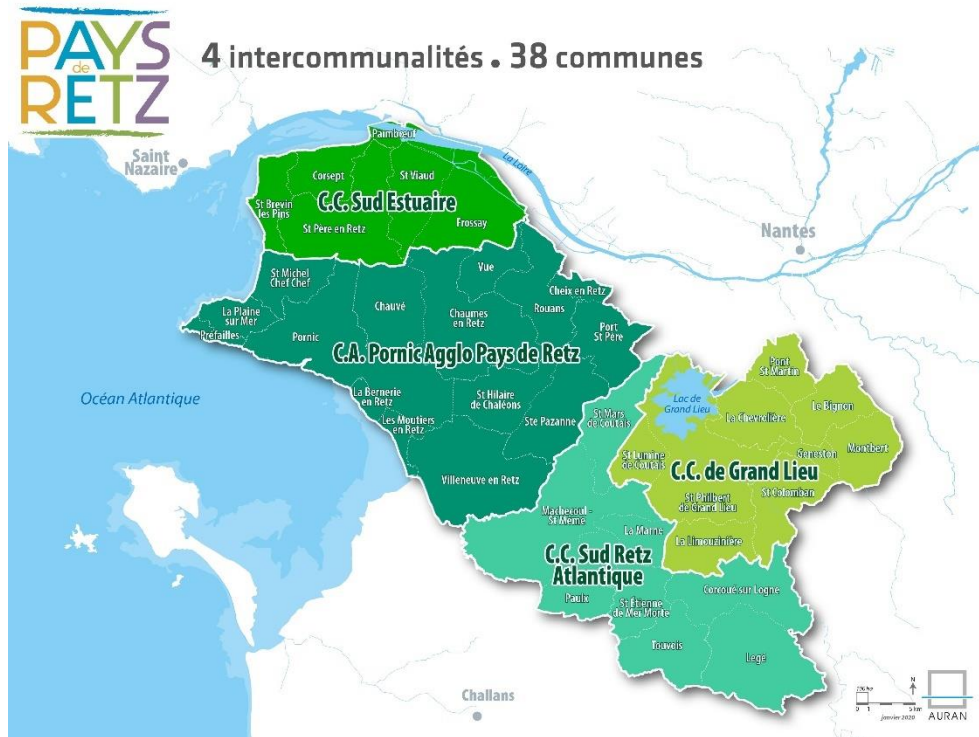
L'objectif général du diagnostic est de développer une connaissance des structures de l'aide alimentaire et de leur fonctionnement sur le territoire, ainsi que des besoins des bénéficiaires, pour bâtir une compréhension précise de l'aide alimentaire dans le Pays de Retz. Son objectif particulier : objectiver les données sur les questions d'approvisionnement. En effet, si beaucoup d'acteurs de l'aide alimentaire évoquent des baisses en quantité et en qualité dans l'approvisionnement de l'aide alimentaire, peu d'études avaient été menées à ce sujet dans le Pays de Retz. Un diagnostic de santé communautaire a été réalisé par des étudiants en santé publique début 2022 (cf. [annexe 1](#)) mais le périmètre de l'étude se limitait à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et n'interrogeait pas spécifiquement les questions d'approvisionnement.

Dans ce diagnostic, nous couvrirons l'ensemble des dispositifs de l'aide alimentaire du Pays de Retz, du producteur jusqu'au bénéficiaire. De cette façon, nous nous intéresserons à la qualité et la quantité de l'aide alimentaire ainsi que leurs évolutions, aux structures de l'aide alimentaire et aux différentes modalités de distribution et d'approvisionnement, pour enfin considérer des initiatives locales et extérieures intéressantes pouvant inspirer de nouveaux projets sur le Pays de Retz.

Ce diagnostic s'attache à caractériser les besoins du territoire, à comprendre comment certains dispositifs parviennent à y répondre et à quel niveau, et enfin à mettre en avant ce qui peut être envisagé pour améliorer l'aide alimentaire sur le territoire. Il pourra notamment servir à mobiliser les élus sur le sujet de la précarité alimentaire, à guider les initiatives de lutte contre la précarité alimentaire, à élargir les possibles en termes d'approvisionnement, et à encourager la coordination et la mise en relation des différents acteurs locaux.

b. Périmètre

Le périmètre de l'étude est celui du PETR Pays de Retz, constitué des quatre intercommunalités suivantes : communautés de communes de Sud Estuaire, Pornic Agglo Pays de Retz, Grand Lieu Communauté, et Sud Retz Atlantique, comprenant 38 communes et 160 000 habitants.



Cette échelle était pertinente pour étudier les flux à l'intérieur du territoire et avec les territoires voisins (Nantes Métropole et St Nazaire notamment). De plus, l'action de lutte contre la précarité alimentaire s'inscrit dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le PETR. Ce dernier pourra donc jouer un rôle d'animation sur le territoire et y impulser des initiatives, idées et collaborations pour améliorer l'aide alimentaire du Pays de Retz, à la lumière du diagnostic produit ici.

Les acteurs concernés par le diagnostic sont les associations locales, les structures d'aide alimentaire et leurs bénévoles, les collectivités, les personnes en situation de précarité alimentaire et les producteurs locaux. Le diagnostic pourra inspirer ces différents acteurs dans la mise en place de leurs projets.

c. Questionnements

Le diagnostic s'attachera à répondre aux différentes questions énumérées ci-dessous :

- En quoi l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire du Pays de Retz permet-il de maintenir l'aide alimentaire à court terme et de développer l'aide alimentaire à moyen, long terme ? Quelles logistiques ? Quels sont les intervenants ? Pour quels publics cibles ?
- Quelles sont les limites de l'approvisionnement actuel dans l'aide alimentaire ?

- Quels sont les leviers pour améliorer les qualités des produits (local, AB, équitable, autres...) ?
- Existe-t-il des approches innovantes sur le Pays de Retz ?
- Existe-t-il des approches innovantes duplicables sur le Pays de Retz ?
- Certains acteurs sont-ils prêts à expérimenter ?

2. Recueil des données et structures interrogées

a. Recueil des données, méthodes et limites

Des données quantitatives et qualitatives ont dû être mobilisées pour répondre à l'ensemble de ces questions.

Données quantitatives

Bien que le diagnostic porte spécifiquement sur l'approvisionnement de l'aide alimentaire, il paraissait important de commencer par avoir une vision plus large du sujet, c'est-à-dire une vision de la précarité alimentaire sur le Pays de Retz. Afin d'objectiver cette vision, il a été décidé d'exploiter des données monétaires et économiques par commune, étant les deux principaux facteurs de précarité alimentaire. **Les cartes et tableaux construits à partir de ces données permettent de considérer l'ensemble des populations qui pourraient éventuellement nécessiter de l'aide alimentaire, et pas seulement ceux qui y ont déjà recours. Il s'agit là d'un enjeu important pour orienter au mieux l'action publique et l'action des structures de l'aide alimentaire.**

Toutefois, pour être plus exhaustif, il aurait été pertinent de mobiliser l'ensemble des facteurs de précarité recensés par la chaire Unesco Alimentations du monde <https://www.chaireunesco-adm.com/Precarite-alimentaire> (notamment la dimension santé et mobilité)¹ mais le choix a été fait d'utiliser les trois mois impartis au diagnostic pour rencontrer les structures agissantes et comprendre leur travail, leurs contraintes et leurs possibilités.

Des données quantitatives ont été également récupérées auprès des structures de l'aide alimentaire, pour caractériser leurs besoins, l'offre existante et son évolution.

Données qualitatives sur les produits distribués

Dans la mesure où une grande partie du diagnostic est consacrée à la caractérisation de l'aide alimentaire, la qualité de l'aide alimentaire a fait l'objet d'une attention particulière, en plus de la quantité. Le choix a été fait d'interroger les structures de l'aide alimentaire sur le type de produits distribués autour de deux dimensions complémentaires d'un point de vue sanitaire et nutritionnelle :

- **la part en produits sous signes officiels de qualité (SIQO)**, tels que définis par la loi EGALIM², <https://agriculture.gouv.fr/infographie-les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-lorigine>

¹ Labarre Justine Labarre, Néel Claire, Perrin Coline, Bricas Nicolas. « Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès ». So what ?, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, no 24 (novembre 2022): 4.

² Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes. « Signes officiels de la qualité des produits alimentaire ». Octobre 2021. [signes-officiels-de-qualite.pdf \(economie.gouv.fr\)](https://agriculture.gouv.fr/signes-officiels-de-qualite.pdf)

- **le niveau de fraîcheur et le niveau de transformation des produits,**

En outre, le Projet Alimentaire Territorial (PAT) visant à reterritorialiser l'alimentation et à créer du lien entre consommateurs et producteurs, les structures ont été interrogées sur **la part des produits locaux**.

Toutefois la notion de qualité est restée difficile à évaluer pour deux raisons. D'abord, les structures n'ont pas toutes le même niveau de traitement de données. De plus, la quantité des produits distribués est devenue tellement problématique en peu de temps (avec une diminution importante sur l'ensemble des circuits d'approvisionnement), qu'elle a prédominé dans les échanges ; nous y reviendrons dans le développement.

Enfin, il est important de souligner que la notion de qualité mériterait d'être traitée dans une dimension plus large comprenant la capacité à répondre aux fonctions sociales, religieuses, culturelles, gustatives, conviviales, symboliques, etc. Le diagnostic n'a pas permis d'aller jusque-là.

b. Les structures rencontrées

Le diagnostic a permis d'interroger de façon exhaustive les structures de l'aide alimentaire sur le territoire mais il n'a pas permis d'interroger directement les bénéficiaires, essentiellement par manque de temps. Côté production, quelques fournisseurs ont pu être interrogés même si le lien avec la production locale reste un sujet à approfondir.

25 entretiens qualitatifs ont été réalisés sur l'ensemble du diagnostic, la plupart en présentiel et certains par téléphone. Les 38 CCAS du territoire ont été interrogés via un questionnaire en ligne et l'un d'entre eux a été directement rencontré. Ci-dessous la liste des structures rencontrées :

Associations d'aide alimentaire : têtes de réseaux et épiceries solidaires

- Restos du cœur
 - o Machecoul
 - o Saint-Viaud
 - o Pornic
- Secours populaire
 - o Saint-Philbert de Grandlieu
 - o Saint Jean de Boiseau
- Croix rouge
 - o Saint-Viaud
- Épiceries solidaires
 - o Épicerie solidaire brévinoise – Saint-Brévin
 - o Épicerie « Les petits sillons » - Montbert

Autres associations d'aide alimentaire

- o DLC – Saint Mars de Coutais
- o Solidarité partage – Machecoul
- o Anim'action – Port Saint Père
- o GoodAsso44 – Machecoul
- o Halte du cœur
- o Secours catholique – Pays de Retz
- o Pain partagé²

Fournisseurs

- Banque alimentaire de Loire-Atlantique
- SOLAAL
- Jardins du cœur – Saint Nazaire
- Secours populaire (MIN et Aigrefeuille)
- Ferme de Rublé
- Autres acteurs
 - CCAS de Rouans
 - Phenix

B. Définitions

Afin de cerner au mieux le sujet et avant de donner à voir les réponses opérationnelles proposées aux personnes en situation de précarité alimentaire, il semble important de poser quelques définitions. En effet, différentes notions circulent dans l'espace public et rendent parfois difficiles la bonne appréhension des enjeux.

1. Notion de précarité alimentaire

D'après les travaux de Dominique Paturel³ repris et cités par le Labo de l'ESS⁴ : « **la notion de précarité alimentaire a émergé en France à la fin des années 1980** dans la lignée des travaux du sociologue Serge Paugam et d'une définition de la précarité proposée par le Conseil économique et social français. Bien plus que l'insécurité alimentaire, plus populaire dans d'autres pays, **cette notion replace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social, dépassant donc le prisme quantitatif et nutritionnel pour faire plus profondément le lien entre alimentation et exclusion.** De façon élargie, la précarité alimentaire pourrait se définir comme une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. »

C'est au regard de l'enjeu de lien social que les associations de lutte contre la pauvreté et les acteurs sociaux parlent volontiers de précarité alimentaire. Il existe une grande diversité de situations de précarité alimentaire car celles-ci sont le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs comme la situation familiale, la situation professionnelle, l'âge, le logement, la santé, etc. Une personne peut être en situation de précarité car elle n'arrive plus à se nourrir ou à nourrir sa famille en quantité suffisante mais aussi parce qu'elle est contrainte de manger des aliments de qualité moindre ou qui ne correspondent pas à ses besoins spécifiques.

³ Paturel, Dominique. « Insécurité alimentaire et précarité alimentaire », 6. Paris, 2017. <https://hal.inrae.fr/hal-02791270/document>

⁴ Alphandéry, Marc, Dominique Picard, et Florian Laboulais. « Agriculture et alimentation durables - Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité ». LeLabo de l'ESS, 20 septembre 2020. <https://www.lelabo-ess.org/agir-contre-la-precarite-alimentaire-en-favorisant-l-acces-de-toutes-a-une-alimentation-de-qualite>

2. Insécurité alimentaire

La sécurité alimentaire a été définie en 1996 lors du Sommet Mondiale de l'Alimentation : « *La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.* ». En contrepoint, l'insécurité alimentaire est qualifiée lorsque l'un de ses quatre piliers définis par le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale en 2009, ne sont pas respectés, à savoir :

- L'accès physique, social et économique ;
- La disponibilité des denrées alimentaire en terme quantitatif ;
- Dans son utilisation, en termes de qualité nutritionnelle et sensorielle, sanitaire, mais également socialement acceptable ;
- La stabilité de ces trois premiers piliers dans le temps.

Ce terme est davantage approprié par la communauté internationale pour évoquer les difficultés de sous-nutrition ou de malnutrition rencontrées par certains pays.

3. Aide alimentaire

L'article L266-2 du code de l'action sociale et des familles⁵ apporte une définition de l'aide alimentaire qui « *a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale, assortie de la proposition d'un accompagnement* ».

La proposition d'accompagnement qui doit être associée à la fourniture de denrées laisse supposer que l'aide alimentaire a été conçue comme une solution provisoire, venant pallier un moment difficile. La réalité des besoins identifiés sur le terrain par les structures de l'aide alimentaire est tout autre.

Selon l'INSEE⁶, l'aide alimentaire en nature se répartit sous trois types de distribution :

- Les colis ou paniers alimentaires sont distribués par les associations ou choisis par les personnes en libre-service, les recourants viennent chercher des denrées qu'ils pourront cuisiner ensuite chez eux ;
- les épiceries sociales et solidaires sont des structures proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché ;
- la distribution de repas consiste en des repas chauds ou froids et consommés directement après distribution sur place au sein de la structure ou à l'extérieur.

Les différents types d'approvisionnement de l'aide alimentaire :

- La ramasse : les invendus des lieux de production alimentaire, essentiellement au sein des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)

⁵ [Article L266-2 - Code de l'action sociale et des familles - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

⁶ INSEE. « France, portrait social ». Insee Références – Édition 2022. [Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres – France, portrait social | Insee](#)

- Les collectes : elles peuvent se faire dans un supermarché ou hypermarché : les bénévoles informent les clients de la collecte à leur arrivée en magasin, puis récoltent les dons de denrées à leur passage en caisse.
- Le don : le don alimentaire est la cession à titre gratuit de denrées alimentaires au profit d'une association caritative. Le don est déductible des impôts.
- Les achats : les structures achètent des denrées alimentaires soit à des acteurs de l'aide alimentaire (comme la banque alimentaire), soit à des commerçants ou producteurs.

II. La précarité alimentaire

A. La situation en France

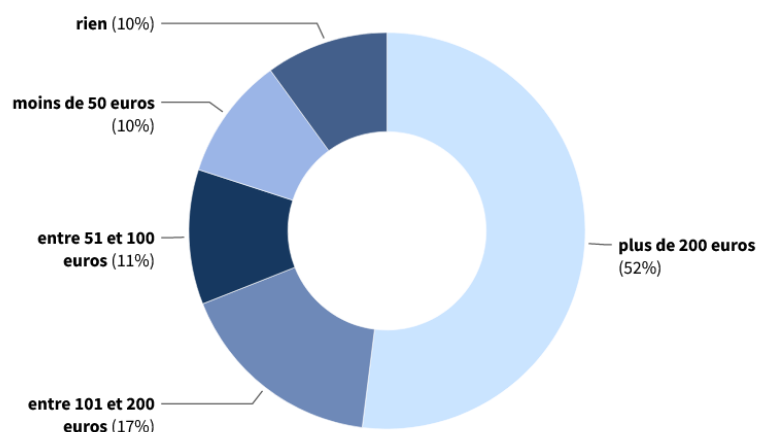
1. L'augmentation du nombre de personnes en situation de précarité alimentaire : une évolution marquée par la crise sanitaire et l'inflation

La crise sanitaire de l'année 2020 a marqué un tournant pour les structures de l'aide alimentaire qui évoquent un « avant-covid » et un « après-covid », avec une explosion des besoins en l'espace de quelques années seulement : **depuis 2020, environ 8 millions de personnes ont eu recours à l'aide alimentaire, contre 4,3 en 2018.**

Si de nouveaux publics sont concernés depuis cette crise, nous y reviendrons, il reste difficile de bien identifier toutes les personnes en situation de précarité alimentaire (certaines vivent juste au-dessus des plafonds de ressources et n'ont ainsi pas accès à l'aide alimentaire, d'autres ont des difficultés à aller vers la distribution d'aide alimentaire).

Cela étant dit, l'alimentation étant une dépense non fixe qui intervient une fois les prélèvements obligatoires effectués, l'étude du reste à vivre peut-être pertinente pour évaluer la capacité des français à s'alimenter. **Or, une récente étude de l'IFOP (2023) indique qu'un tiers des Français vit avec moins de 100 euros dès le 10 du mois, dont 10% à qui il ne reste plus rien.**

Reste à vivre des Français à partir du 10 du mois



Le reste à vivre est le budget qu'il reste à une personne, une fois que toutes les dépenses dites "obligatoires" ont été prélevées de son compte en banque.

Source: [Ifop pour MonPetitForfait](#)



Lorsque les revenus sont trop bas, ou que le coût du logement, des transports ou de l'énergie augmente, **l'alimentation sert souvent de variable d'ajustement**. Le reste à vivre n'est pas toujours suffisant pour s'alimenter correctement, d'autant plus qu'il peut difficilement être consacré à l'alimentation seule. Pour tailler dans les dépenses, les ménages se privent de ce qui coûte le plus cher : la viande, le poisson, les fruits et les légumes... Mais ces restrictions ne sont pas sans conséquences sur la santé et le lien social. À court terme, c'est d'abord le sentiment de faim et de fatigue, conséquence de repas sautés ; à moyen terme, cette situation peut engendrer des carences : anémie, déficit en vitamine D notamment chez les femmes, mais aussi des maladies comme le diabète ou le cholestérol. Enfin, une alimentation insuffisante favorise l'isolement liée à la honte de ne pouvoir se nourrir seul, et trace la voie de l'exclusion. La précarité alimentaire reste, encore aujourd'hui, caractéristique de la pauvreté dans les pays du Nord, et notamment en France.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est aujourd'hui favorisée par l'inflation et notamment pour les ménages modestes, les ménages ruraux et les ménages âgés qui sont les plus impactés. L'alimentation pèse déjà plus lourd dans leur budget que pour d'autres ménages (à titre d'exemple : 40% de ménages les plus modestes consacrent 18 à 19% de leur budget dans l'alimentation, alors que les 20% les plus aisés dépensent 14% de leur budget dans leur alimentation) et cette situation s'aggrave dans un contexte où l'alimentation est l'un des secteurs les plus touchés par l'inflation (15,5% en juin 2023).

2. Les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire, caractéristiques et évolutions

La paupérisation toujours plus importante d'un grand nombre de personnes marque une augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire, ainsi que de leurs besoins. D'autre part, la période actuelle est marquée par des changements dans les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les personnes en situation de précarité alimentaire ne sont pas toutes bénéficiaires de l'aide alimentaire. Il serait ainsi incomplet d'évaluer et de qualifier la précarité alimentaire en se basant uniquement sur les études limitées aux bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cela dit, le manque de statistiques et données sur la précarité alimentaire impose d'exploiter des études et données construites sur et avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire, naturellement beaucoup plus facilement interrogeables.

Dans son étude "Profils", publiée tous les deux ans, le réseau d'aide des Banques Alimentaires fait le point sur les personnes accueillies. Nous avons extrait quelques grandes données de l'étude « Profils » 2023⁷.

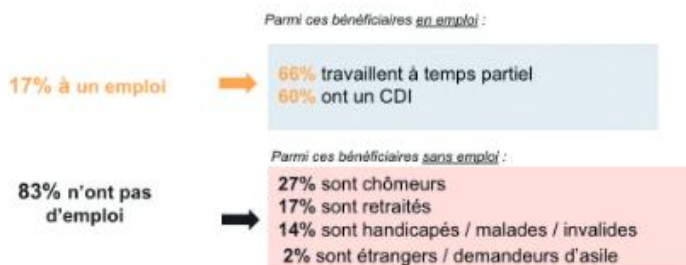
a. De plus en plus de travailleurs pauvres

Dans un premier lieu, on peut noter la part de plus en plus importante prise par les actifs en situation stable (travailleurs pauvres). Comme le montre le graphique ci-dessous, on remarque que parmi les 17% des bénéficiaires de l'aide alimentaire ayant un emploi, deux tiers ont un CDI et deux tiers occupent un travail à temps plein. La précarité de travailleurs en situation « stable » participe à l'idée

⁷ Banques Alimentaires. « Etude « Profils » : qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ? ». Février 2023. [Banques Alimentaires - Etude Profils 2023 - Qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire_0.pdf](https://www.banquealimentaire.org/etude-profil-2023-qui-sont-les-personnes-accueillies-a-l-aide-alimentaire-0.pdf) ([banquealimentaire.org](https://www.banquealimentaire.org))

selon laquelle la vocation de l'aide alimentaire évolue. **Censée répondre à des urgences et aider des ménages en grande difficulté disposant de peu de revenus, l'aide alimentaire vient au fur et à mesure aider des travailleurs pauvres dont le salaire ne suffit pas à vivre dignement.**

Une aide alimentaire qui touche de plus en plus d'actifs en situation « stable »



Leurs principales ressources : un minima social et les allocations familiales : RSA (34%) et AAH (12%)

b. Des bénéficiaires à la santé sensiblement plus fragile

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont marqués par un état de santé beaucoup moins bon que la moyenne. Comme l'indique le graphique ci-dessous, on sait que 25% des bénéficiaires de l'aide alimentaire souffrent d'obésité/surpoids. De plus, les personnes accueillies sont davantage concernées par les maladies chroniques, avec une prévalence du diabète (16 %) qui est bien supérieure à celle du reste de la population (5%).

Un état de santé beaucoup moins bon que la moyenne nationale

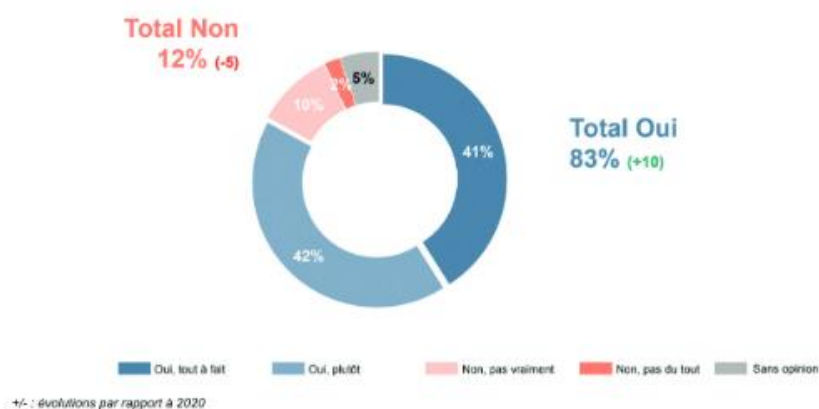


c. L'aide alimentaire contribue à l'équilibre alimentaire des bénéficiaires

Ces chiffres alarmants viennent soutenir l'idée selon laquelle les structures d'aide alimentaire jouent ou peuvent jouer un rôle crucial dans cet enjeu de santé publique. Et ceci d'autant plus dans le contexte actuel ; où les structures d'aide alimentaire sont de plus en plus sollicitées. On l'a vu, les associations aident de plus en plus de bénéficiaires, et les demandes de chacun d'entre eux sont de plus en plus grandes, du fait du resserrement du pouvoir d'achat.

Par ailleurs, on sait que pour 83% des bénéficiaires, l'aide alimentaire contribue à leur équilibre alimentaire. De plus, l'étude de la banque alimentaire pour 2023 fait part d'une évolution des demandes des bénéficiaires ; la demande en fruits et légumes est passée de 7% en 2014 à 32% en 2022.

L'aide alimentaire contribue à l'équilibre alimentaire pour 83 % des personnes interrogées



A. Le Pays de Retz : particularités

1. Portrait du territoire

a. Présentation du territoire

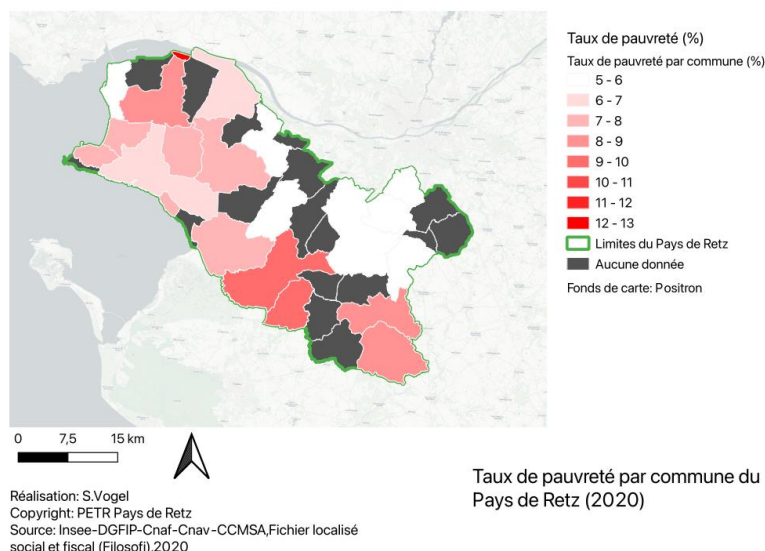
Le PETR du Pays de Retz, constitué en 2016, regroupe 4 EPCI (CA Pornic Agglo, CC Sud Retz Atlantique, CC Grand Lieu Communauté, CC du Sud-Estuaire) et 38 communes. Son territoire s'étend sur 140 000 hectares et compte 160 000 habitants. Territoire rural connu pour ses paysages de bocage et ses zones de marais, il se caractérise aussi par le fait d'être directement mitoyen de Nantes métropole d'une part, et d'avoir d'autre part une façade littorale importante et très touristique. Les espaces agricoles et naturels représentent 91% du territoire. Le territoire peut s'appuyer sur une grande diversité des productions agricoles (élevage, maraîchage, produits de la mer, viticulture) et produit davantage qu'il ne consomme.

Depuis une vingtaine d'année, le Pays de Retz se distingue par une croissance démographique supérieure à 2% par an, 2 fois plus rapide que celle du département. Le revenu médian est légèrement supérieur à la moyenne départementale mais de fortes disparités existent à l'intérieur du Pays de Retz, notamment entre les zones péri-urbaines et les zones rurales. Les zones plus rurales sont notamment marquées par des difficultés de mobilité qui accentuent les problématiques d'isolement et d'accès à l'aide.

b. Estimation des personnes susceptibles d'avoir recours à l'aide alimentaire sur le Pays de Retz

Comme nous l'avons vu dans l'état des lieux de la situation en France, la dimension économique et monétaire influe fortement les capacités des ménages à s'alimenter correctement. Nous avons donc fait le choix de regarder le Pays de Retz sous l'angle de ces deux dimensions, afin d'estimer les personnes susceptibles d'avoir recours à l'aide alimentaire.

Le territoire présente des disparités territoriales claires. Au regard de la carte sur le taux de pauvreté⁸ ci-dessous, il est possible de distinguer trois zones aux dynamiques propres. Une zone littorale, plus dense et peuplée, abrite une population au faible taux de pauvreté – ce qui ne signifie pas qu’il n’y ait pas de personnes en grande difficulté comme nous le verrons ensuite. Ensuite, on remarque une zone rurale beaucoup plus marquée par la pauvreté, associée à des difficultés de mobilité. Enfin, on observe une troisième zone, plus proche de Nantes, beaucoup moins touchée par les difficultés économiques.

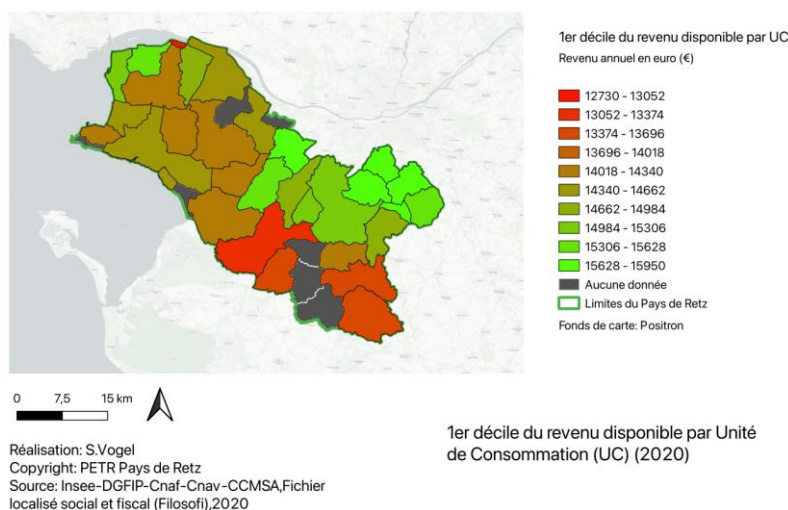


Une autre carte a été produite sur la base du 1^{er} décile du revenu disponible par unité de consommation⁹, les déciles permettant d’évaluer et de comparer les niveaux de vie : en dessous du premier décile vivent les 10 % des ménages français les plus pauvres, en dessous du deuxième décile vivent les 20% des ménages plus pauvres, etc.

Globalement, cette carte corrobore les premières données issues du taux de pauvreté sur les disparités à l’intérieur du territoire. Le premier décile du revenu disponible est très faible sur le sud du territoire, en comparaison au reste du territoire. Il est aussi important de repérer la ville de Paimboeuf au Nord de la communauté de communes Sud Estuaire, ville anciennement industrielle très touchée par le chômage, qui abrite une partie de la population très pauvre.

⁸ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d’unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d’un même ménage. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre (au sens monétaire) lorsqu’il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian.

⁹ Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d’unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage // 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus // 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



En résumé, si certains secteurs sont davantage touchés par la pauvreté que d'autres, il est important de rappeler que, quel que soit le taux de pauvreté, le niveau de vie, chaque territoire abrite un grand nombre de personnes en situation de précarité alimentaire. Il suffit qu'une association d'aide alimentaire commence à proposer de l'aide alimentaire pour que cette dernière soit sollicitée par une partie précaire de la population.

2. Portrait des bénéficiaires de l'aide alimentaire du Pays de Retz

Il était initialement prévu d'aller à la rencontre des bénéficiaires de l'aide alimentaire mais il a déjà été difficile de rencontrer l'ensemble des structures d'aide alimentaire. Ces dernières nous ont fourni statistiques et témoignages pour caractériser les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le Pays de Retz a ainsi été estimé à 3 500 mais ce chiffre se situe probablement en deçà de la réalité car toutes les associations n'ont pas répondu. En outre, ce chiffre ne tient pas compte des « invisibles », c'est-à-dire de toutes les personnes qui pourraient bénéficier de l'aide alimentaire mais qui n'y ont pas recours, qui ne se manifestent pas auprès des associations ou des CCAS. **Pour référence, sur le plan national, c'est une personne sur deux qui est éligible à l'aide alimentaire mais qui n'y a pas recours.**

a. Portrait social

De façon générale, les associations rencontrées sur le territoire disent avoir comme bénéficiaires des personnes seules, des familles monoparentales, ainsi que des travailleurs pauvres.

Personnes seules

La majorité des structures rencontrées évoquent la surreprésentation de personnes seules. Ces derniers ont du mal à joindre les deux bouts, surtout lorsque surviennent des dépenses imprévues. Aux restos du cœur de Pornic, 39% des foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire sont constitués d'une seule personne (Bilan campagne d'hiver 2023).

Familles monoparentales

Toutes les associations rencontrées disent aider un grand nombre de familles monoparentales, dans la majorité des cas, il s'agit de femmes seules avec enfants à charge. Cela met le doigt sur le fait qu'une part considérable des bénéficiaires de l'aide alimentaire est constituée d'enfants – aux restos du cœur de Pornic, 37% des bénéficiaires de l'aide alimentaire sont mineurs (Bilan campagne d'hiver 2023). Au secours populaire de Saint Philbert, les bénéficiaires sont en majorité des enfants.

Travailleurs pauvres

Toutes les associations évoquent une augmentation forte des travailleurs pauvres dans les bénéficiaires de l'aide alimentaire. Pour beaucoup d'entre eux, un travail n'est pas suffisant pour joindre les deux bouts.

Personnes âgées

Les associations parlent aussi beaucoup des personnes âgées. Elles sont le plus souvent en attente de leurs droits à la retraite. Il arrive aussi fréquemment que ces personnes âgées n'aient pas assez cotisé, pratiquant un travail non rémunéré. Parmi ces personnes, on peut compter les anciennes femmes au foyer ou aidant dans l'exploitation de leur conjoint sans percevoir de rémunération directe. D'autres ayant travaillé au noir (dans le bâtiment par exemple), se retrouvent à l'âge de la retraite avec un minimum vieillesse, qui, lorsqu'il est perçu, est bien insuffisant pour vivre décemment.

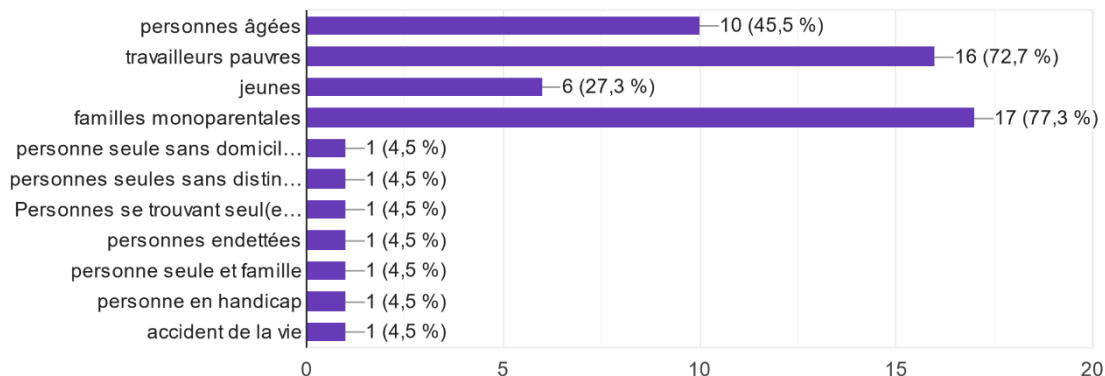
Personnes en souffrance psychique

Surtout sur le secteur Sud Estuaire, certaines structures évoquent les problématiques d'addiction, de précarité psychique ; souvent liées aux territoires désindustrialisés.

Globalement, les profils des bénéficiaires des associations d'aide alimentaire sont les mêmes que les profils accompagnés par les CCAS des communes du Pays de Retz. De ce point de vue-là, les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire se résume relativement bien dans le graphique suivant, issu du questionnaire rempli par les CCAS.

Quels sont les profils des bénéficiaires?

22 réponses



L'ensemble des profils évoqués ci-dessus peuvent également être victime d'accidents de la vie qui les mettent, ponctuellement ou durablement, dans des situations très difficiles. Si des accidents peuvent ponctuellement pousser les gens vers le recours à l'aide alimentaire, il est important de rappeler que ces gens sont durablement modestes. Le secours populaire a ainsi calculé que le reste à vivre par jour moyen de ses bénéficiaires était égal à 4 euros par jour et par personne. **Les associations rencontrées parlent de personnes en attente de droits, de personnes ayant des frais imprévus (véhicule, logement), des personnes endettées ou surendettées.** Il est important de souligner que les frais imprévus liés à l'entretien d'une voiture ou d'un véhicule ont été cités à multiples reprises et par l'intégralité des associations rencontrées lors des entretiens. A la marge, certains évoquent une mauvaise gestion du budget par les bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Quelques associations disent avoir un nombre d'inscrits supérieur au nombre de bénéficiaires effectifs, sur Saint-Viaud et Pornic notamment. À Pornic, 18 à 28% des inscrits ne viennent pas récupérer l'aide alimentaire qu'ils ont demandé. Si cet absentéisme rend plus difficile la gestion des stocks et l'organisation des distributions par les structures, il est compréhensible. Ces comportements s'expliquent dans la mesure où ces bénéficiaires « fantômes » s'inscrivent par précaution, lorsqu'ils pressentent un besoin futur. Ces inscriptions préventives s'expliquent d'autant plus que beaucoup d'associations d'aide alimentaire requièrent des documents administratifs et une procédure d'inscription pouvant s'avérer longue. En agissant ainsi, les « bénéficiaires fantômes » s'assurent une aide alimentaire dès qu'ils en auront besoin.

b. Origine géographique

Nous le verrons plus tard dans le diagnostic, certaines structures fixent des conditions d'accès liées au lieu de résidence des bénéficiaires. Cela étant dit, beaucoup d'associations ne fixent aucun critère de cet ordre. Il convient maintenant de brièvement expliquer les trajets des bénéficiaires, leur commune d'origine et la commune dans laquelle ils viennent trouver une aide alimentaire.

Aux restos du cœur de Pornic, par exemple, plus de la moitié des familles bénéficiaires (60% selon le bilan campagne d'hiver 2023) n'habitent pas Pornic. En effet, les recourants à l'aide proposée par les restos du cœur de Pornic viennent de 22 communes différentes. Les restos du cœur de Machecoul, connaissant le même phénomène, l'expliquent par le fait que beaucoup de bénéficiaires préfèrent venir

chercher de l'aide alimentaire loin de leur domicile, par peur d'être vu par les voisins et amis, par peur d'être stigmatisés. Aux restos du cœur de Saint Viaud, les bénéficiaires viennent surtout de la Communauté de communes de Sud Estuaire.

L'association DLC, organisation indépendante, choisit de donner la priorité au local. Le plus souvent, les bénéficiaires font moins de 20km, afin d'éviter de gaspiller du carburant. En effet, il faut rappeler que l'association DLC (Détournement libre de Consommables) est avant tout une association d'anti-gaspi, et non d'aide alimentaire.

Les bénéficiaires de la Halte du cœur viennent d'une vingtaine de communes aux alentours de Saint Père en Retz, et certains d'entre eux se déplacent 20 à 30km pour venir récupérer l'aide fournie par la Halte du cœur. Le fait que les bénéficiaires soient prêts à autant se déplacer s'explique par la valeur du panier récupéré. En effet, les distributions sont rares mais importantes ; la valeur des paniers distribués est de plusieurs centaines d'euros.

c. Des besoins en évolution

« On partage de plus en plus donc y a de moins en moins à manger pour chacun »

La période d'inflation récente a largement participé à l'augmentation de la demande d'aide alimentaire dans le Pays de Retz. D'après l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire, les bénéficiaires sont de plus en plus nombreux mais également de plus en plus fragiles. L'augmentation considérable des bénéficiaires travailleurs pauvres est éloquent à cet égard.

Aux restos du cœur de Machecoul, l'équipe de bénévoles affirme avoir eu une augmentation de 20% dans les inscriptions lors du mois dernier. Même si ces derniers relativisent en évoquant l'augmentation encore plus importante du nombre de demandes d'inscription à l'échelle du département (30%), la situation évolue rapidement. De son côté, l'association « Good asso 44 » dit même : *« nous ne prenons plus de bénéficiaire car nous n'avons pas assez pour fournir suffisamment »*.

Pour certaines structures, le profil des bénéficiaires n'évolue pas, il s'agirait plutôt d'un accroissement des difficultés pour tout le monde. L'inflation des prix de l'énergie est évoquée. **L'alimentation fait figure de variable d'ajustement, une fois toutes les factures réglées.** C'est ainsi que beaucoup d'associations disent voir de nouveaux bénéficiaires qui demandent une aide alimentaire à la suite d'une augmentation de leurs factures.

L'association Anim'action par exemple, qui fournit des paniers solidaires, a évoqué le fait que certaines des familles bénéficiaires avaient eu de plus en plus de mal à payer les paniers chaque semaine, et ont fini par demander des paniers plus petits, ou les partager entre plusieurs familles.

L'ensemble de ces constats est partagé par les bénévoles de la croix rouge à Saint Viaud, qui évoque une augmentation de 20 à 30% du nombre de demande d'inscription, et une augmentation de 20% de la demande des bénéficiaires déjà inscrits. Cette augmentation considérable pousse l'antenne à ne pas vouloir s'élargir. Logiquement, il s'agit pour eux d'abord de répondre correctement à leurs bénéficiaires, avant d'aller proposer leur aide ailleurs. La responsable de l'antenne affirme voir, lorsqu'elle rédige les fiches bénéficiaires, que tout leur budget part en factures.

Le secours catholique et l'épicerie solidaire de St Brévin présentent également ces augmentations des besoins. Sur St Brévin, la demande a été multipliée par quatre.

La Banque alimentaire, source d'approvisionnement pour 130 associations partenaires, compte une dizaine voire une quinzaine de nouvelles associations partenaires dans le 44. D'après la salariée rencontrée, cette augmentation représente une accélération d'une tendance déjà existante.

III. L'aide alimentaire dans le Pays de Retz

A. Les structures existantes

1. Typologie des structures et fonctionnement

13 structures associatives et 7 CCAS organisent des distributions alimentaires sur le Pays de Retz. Au total, 29 lieux de distribution de proximité sont répartis sur le territoire.



- Les associations dites « Têtes de réseaux » (Restos du cœur, Secours populaire, Croix Rouge) ■
- Les autres associations d'aide alimentaire (GoodAsso44, Halte du cœur, Solidarité partage, Secours humanitaire, Pain Partagé) ▲
- Association anti-gaspi alimentaire ▲
- Association en lien avec la production locale ▲
- Les CCAS qui organisent des distribution alimentaires (Ste Pazanne, Vue, La Chevrolière, Port St Père, St Colomban, Rouans, St Mars de Coutais) ●

a. Les associations dites « Têtes de réseau »

Les quatre têtes de réseau reconnues au national par l'Etat comprennent la banque alimentaire. Il n'en sera pas question dans cette partie, qui traite uniquement des associations de distribution d'aide alimentaire. En effet, la banque alimentaire s'occupe de l'organisation logistique pour des associations partenaires, chargées de la distribution. Il en sera question dans la partie approvisionnement, où l'on traitera des fournisseurs de l'aide alimentaire.

Les Restos du Cœur

Fondés par Coluche en 1985, *Les Restos du Cœur*, association reconnue d'utilité publique, « ont pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et

économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ». Les Restos du Cœur se composent de 11 délégations régionales, de 117 associations départementales et de près de 2 000 centres d'activités partout en France métropolitaine. L'aide alimentaire permet une aide d'urgence mais représente surtout le point de contact privilégié pour permettre un accompagnement vers l'autonomie. Les restos du Cœur proposent, on le verra, des aides autres qu'alimentaire.

Il existe six centres des restos du cœur dans le Pays de Retz. Ils sont présents à Machecoul, Saint Philbert-de-Grandlieu, Legé, la Bernerie, Pornic et Saint Viaud.

Le Secours populaire

Le Secours populaire français (SPF), est une association française de solidarité à but non lucratif, qui intervient sur le plan matériel, médical, moral et juridique, auprès des personnes victimes de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés.

Dans le Pays de Retz, on compte un seul comité du secours populaire, à Saint Philbert-de-Grand lieu. Un second comité, situé à Saint-Jean-de-Boiseau (Nantes Métropole), a été rencontré et figurera dans ce diagnostic car il fournit une aide alimentaire à un nombre conséquent d'habitants du nord du Pays de Retz. Le secours populaire organise également une tournée dans le Pays de Retz avec le Solidaribus, qui effectue une distribution à Machecoul.

Croix rouge

La Croix-Rouge française (CRF) est une association d'aide humanitaire française fondée en 1864. Elle a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger. Ses missions fondamentales sont l'urgence, le secourisme, l'action sociale, la formation, la santé et l'action internationale.

Si plusieurs centres de la croix rouge sont installés sur le Pays de Retz (Ste Pazanne, St Michel-chef-chef, Machecoul, Saint Viaud), seul l'un d'entre eux prodigue une aide alimentaire ; il s'agit du centre de Saint Viaud.

b. Les épiceries sociales et solidaires

Les deux épiceries solidaires du Pays de Retz fonctionnent très différemment mais sont toutes deux affiliées à l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES).

L'épicerie solidaire brévinoise

L'épicerie solidaire brévinoise est une association dont l'objectif est de mettre les familles à l'abri de l'insécurité alimentaire. L'épicerie brévinoise propose simultanément une aide alimentaire et un accompagnement vers l'autonomie à ses bénéficiaires.

L'épicerie solidaire de Montbert, « Les petits sillons »

L'épicerie solidaire de Montbert est une association qui se focalise sur l'aide alimentaire. Elle y vend, sous conditions de revenus, des produits à 30% du prix moyen en magasin.

c. Les autres associations d'aide alimentaire

Secours catholique

Le Secours catholique est une association à but non lucratif créée le 8 septembre 1946 et animée à l'origine par l'abbé Jean Rodhain. Le Secours catholique est attentif aux problèmes de pauvreté et d'exclusion de tous les publics et cherche à promouvoir la justice sociale.

L'organisation du Secours catholique est divisée en quatre secteurs dans le Pays de Retz, coordonnés par une animatrice dédiée. Seul le secteur Sud Estuaire prodigue une aide alimentaire.

Secours humanitaire

Son rôle est d'apporter des aides, sous quelque forme que ce soit, pour lutter contre la pauvreté et la précarité des personnes. L'association propose une aide alimentaire régulière ou ponctuelle, du mobilier, des vêtements... ainsi qu'un soutien moral et une aide pour remplir les papiers.

Le secours humanitaire propose une aide alimentaire à Saint-Viaud. Je n'ai malheureusement pas pu rencontrer les bénévoles de l'association.

Solidarité partage

L'association solidarité partage est une association de distribution alimentaire située à Machecoul.

Goodasso44

Goodasso44 est une association d'aide alimentaire située à Corcoué-sur-Logne.

La Halte du cœur

La halte du cœur est une association d'aide alimentaire itinérante en milieu rural dont le projet est d'apporter une aide alimentaire participative de qualité aux populations rurales en situation de précarité. Elle intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire ainsi que sur les départements limitrophes. Chaque mois, ce sont plus de 2800 ménages qui reçoivent des colis et chaque année, ce sont 3000 tonnes de denrées alimentaires qui passent dans leur entrepôt.

Sur le Pays de Retz, la Halte du cœur fait une distribution alimentaire à Saint Père en Retz.

Pain partagé

Pain partagé effectue des distributions dans les Pays de la Loire, l'association effectue une distribution dans le Pays de Retz, à la Chevrolière.

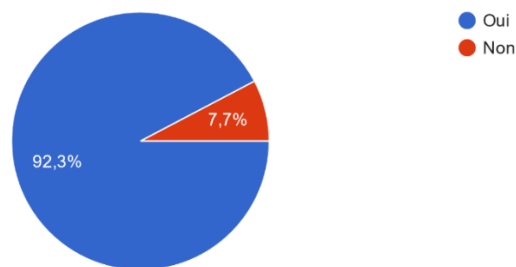
d. Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)

Un questionnaire a été envoyé aux CCAS des 38 communes du Pays de Retz, 26 y ont répondu. Ce taux de réponse n'est pas à la hauteur de ce qui était espéré mais il offre une certaine représentativité.

Parmi les répondants, 90% des CCAS prodiguent une aide alimentaire, financière (bon, chèque) ou en nature (aliments), répondant ainsi à la demande des personnes accompagnées qui ont des demandes de cette nature, dans 90% des cas. 17 CCAS ont estimé le nombre de bénéficiaires de cette aide alimentaire, l'établissant à environ 400 personnes.

Votre CCAS propose-t-il une aide alimentaire? (financière et/ou en nature)

26 réponses

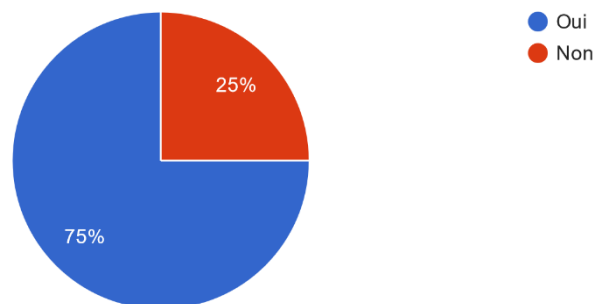


Sur le plan financier, il est difficile d'estimer le montant du budget dédié par les CCAS à cette aide alimentaire car certains CCAS n'ont pas comptabilisé les subventions accordées à d'autres structures de l'aide alimentaire sur leur territoire. Une médiane du budget alloué par les CCAS a tout de même été calculée sur la base des réponses données et s'établit à 1200€. Ce qui est certain, c'est que le budget dédié est très variable selon les communes.

75% des CCAS (24 répondants) proposent une aide financière pour l'alimentation. Le rythme et la quantité sont extrêmement variables d'un CCAS à un autre : de quelques fois par an à tous les 15 jours. **Dans 75% des cas, l'aide alimentaire financière est distribuée sous forme de bons alimentaires, souvent utilisables uniquement dans certaines grandes enseignes (Super U, Carrefour...).** En aucun cas les bons alimentaires sont dépensables chez des producteurs locaux.

Votre CCAS propose-t-il une aide financière pour l'alimentation ?

24 réponses

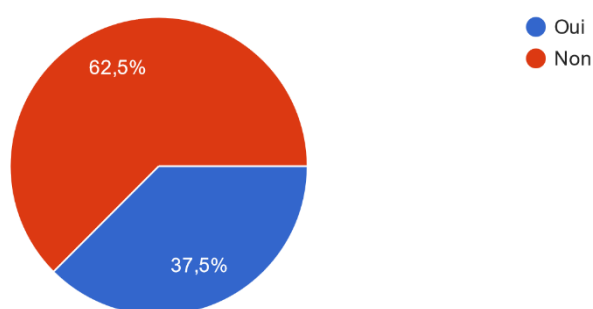


Lorsque les CCAS sont questionnés sur la raison pour laquelle ils ne proposent pas d'aide alimentaire financière, les répondants (6) évoquent des problématiques liées à un manque de personnel ou de personnel non qualifié, d'autres liées au fait que le CCAS prodigue une aide financière non alimentaire. Certains CCAS disent même ne jamais avoir envisagé de prodiguer une aide alimentaire, se reposant sur les associations présentes sur le territoire.

62,5% des CCAS (24 répondants) proposent une aide alimentaire en nature, dans la majorité des cas sous forme de paniers/colis. Le rythme de l'aide alimentaire et donc la quantité varie énormément : d'un repas par mois à plus de 8 repas par semaine.

Votre CCAS propose-t-il une ou plusieurs formes d'aide alimentaire en nature ?

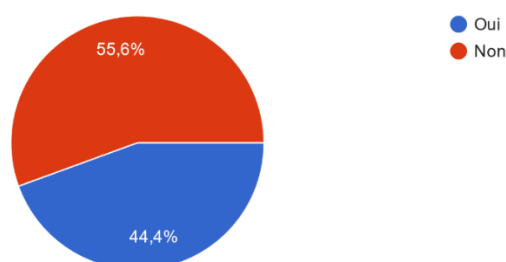
24 réponses



Si près de la moitié des CCAS prodiguant une aide alimentaire demandent une contrepartie financière aux bénéficiaires, cette dernière est en général symbolique, avec des participations de l'ordre de 1 euro par panier.

Une contrepartie est-elle demandée aux bénéficiaires ?

9 réponses



Les CCAS ne proposant aucune aide alimentaire l'expliquent par le fait qu'un tel soutien demande une organisation trop lourde et qu'ils n'ont pas les moyens d'organiser la logistique associée. Certains CCAS ont trop peu de demande d'ordre alimentaire pour qu'il soit pertinent d'en proposer une aide spécifique. Un CCAS dit aussi ne pas envisager la mise en place d'une aide alimentaire car il s'occupe aussi d'autres missions liées aux compétences communales, et n'a pas le temps d'organiser la mise en place et le suivi d'une aide alimentaire.

Les CCAS travaillent très souvent en lien avec les associations d'aide alimentaire du territoire. Plus précisément, les CCAS ont surtout l'habitude d'orienter les personnes qu'ils accompagnent vers ces structures, sans nécessairement échanger avec celles-ci. Cette orientation est parfois traduite par la remise d'un numéro de téléphone. Dans d'autres cas, les CCAS constituent directement des fiches bénéficiaires qu'elles envoient à l'association en question, et qui attestent des besoins de la personne considérée. Le travail est par exemple très étroit entre le CCAS de Machecoul et l'association Solidarité et partage comme l'atteste cette présentation du fonctionnement : « *Sur critères de ressources, le CCAS peut délivrer des bons permettant l'accès à des colis alimentaires ou d'hygiène aux personnes seules ou aux familles machecoulaises avec l'association solidarité partage. Un dossier sera instruit avec justificatifs d'état civil, de ressources et charges.* ». 5 repas sont distribués de la sorte par bénéficiaire et par semaine, pour 80 à 10 personnes aidées.

Dans 76% des cas (25 réponses), les CCAS déclarent aider les associations vers lesquelles ils dirigent les personnes accompagnées. Cette aide peut être matérialisée de différentes façons, par exemple la mise à disposition de locaux ou l'accord de subventions. Toutefois, il est important de préciser que certains CCAS facturent un loyer aux associations.

2. Les modalités de distribution de l'aide alimentaire

a. Conditions d'accès

La plupart des structures rencontrées fixent des conditions pour bénéficier de leur aide alimentaire. Il s'agira dans cette partie de revenir dessus et comprendre les différentes règles utilisées par les structures. On verra qu'il existe des conditions de revenus, de lieu de résidence, ainsi que des durées d'aide déterminées.

Revenus

La plupart des structures rencontrées conditionnent l'aide à un seuil de revenu. Le plus souvent, les associations ont un barème calculé sur la base du reste à vivre par personne du foyer considéré. Cela dit, pratiquement toutes les associations proposent une aide d'urgence lorsque des familles au-delà des critères se retrouvent dans des situations financières très compliquées. Sont souvent cités les frais importants qui « tombent » sans prévenir, sans que le foyer ait pu les prévoir. Par exemple, et comme évoqué plus haut, toutes les associations évoquent des coûts imprévus de réparation de véhicules trop importants pour les familles à faible revenus. Certaines associations aident également des personnes légèrement au-dessus du barème fixé. Aux restos du cœur de Pornic, par exemple, les responsables se réunissent et décident collectivement d'aider ou non les personnes concernées. Si besoin, ils peuvent décider de prendre les bénéficiaires en « minoré » ; c'est-à-dire qu'ils leur donnent la moitié des points attribués à ceux qui rentrent dans les critères.

De façon générale, les restos du cœur ont une grille, commune à tous les centres, qui prend en compte les recettes, les dépenses fixes et le nombre de personnes dans le foyer. Cette grille calcule le reste à vivre du foyer souhaitant bénéficier de l'aide alimentaire.

Les épiceries de Montbert et Saint Brévin considèrent également le reste à vivre. A saint Brévin, la conseillère en économie sociale et familiale a un barème qui détermine le taux d'aide accordée en

fonction du reste à vivre. En fonction de leur position dans le barème, les personnes vont pouvoir bénéficier d'un budget mensuel à dépenser dans l'épicerie.

A la Halte du cœur, les conditions de revenus sont fixées à partir des revenus ; ils délivrent leurs colis auprès de personnes situées sous le seuil de pauvreté soit 940 € (arrondi à la hausse pour tenir compte de l'inflation).

Dans certains cas, les structures calculant un reste à vivre se réservent le droit de juger les dépenses des personnes souhaitant devenir bénéficiaires. Par exemple sur les factures téléphoniques ; lors du calcul du reste à vivre, si le foyer en question présente une facture téléphonique de 200 euros par mois, la structure se réserve le droit de ne comptabiliser que 30 euros, somme qu'elle considère suffisante pour payer un forfait basique.

A la croix rouge de Saint-Viaud, les bénéficiaires doivent au préalable passer par le CCAS de leur commune ou par une assistance sociale. Les CCAS calculent le reste à vivre et fixe un seuil à 300 euros par mois et par personne. Les CCAS donnent aux bénéficiaires le droit de se faire aider par la croix rouge. Par la suite, les bénévoles font un point tous les trois mois avec les bénéficiaires.

De façon similaire, l'association solidarité partage fonctionne en collaboration avec la municipalité. En effet, le CCAS réalise une fiche bénéficiaire qui indique l'ensemble des modalités de distribution, en fonction du bénéficiaire. Cette fiche est faite pour ceux qui ont déjà pu justifier de leur besoin auprès du CCAS. Plus précisément, la fiche indique la quantité distribuée ainsi que le montant de la participation attendue par le bénéficiaire.

En général, les associations prennent aussi en compte l'existence d'autres structures d'aide alimentaire à proximité ; ils seront plus indulgents si la personne en question ne bénéficie d'aucune autre aide alimentaire.

Origine géographique

Dans certains cas, les associations ne prodiguent d'aide alimentaire qu'aux habitants de la commune sur laquelle l'association est située. Par exemple, l'épicerie solidaire brévineoise ne constitue de dossiers qu'aux habitants de Saint Brévin même s'il arrive à l'épicerie d'apporter une aide ponctuelle d'urgence à des non-brévineois. Il s'agit notamment d'une demande de la mairie, qui subventionne l'épicerie.

Aux restos du cœur, il n'y a aucun critère de résidence. En revanche, un bénéficiaire des restos ne peut être inscrit que dans un centre. On l'a vu plus haut, ce fonctionnement permet aux bénéficiaires voulant rester anonyme de pouvoir chercher leur aide alimentaire loin de leur voisinage et entourage.

Le secours catholique, dans le secteur Sud Estuaire, n'impose aucune condition géographique à ses bénéficiaires. En revanche, il n'apporte aucune aide aux habitants de Saint-Brévin, qu'ils redirigent immédiatement vers l'épicerie solidaire brévineoise.

A la Croix rouge, à Saint-Viaud seuls sont acceptés les résidents du secteur couvert, c'est-à-dire la communauté de communes de Sud Estuaire. Il arrive parfois que des habitants d'autres communes soient dirigés vers la structure par leur CCAS. Même dans ce cas, la Croix rouge ne les accepte pas car elle estime ne pas avoir assez de nourriture pour satisfaire la demande de son secteur. Accorder une aide à des habitants d'autres communes participerait à réduire encore la quantité distribuée à chaque bénéficiaire.

Les autres associations ne fixent pas de conditions de résidence géographique. Cela dit, il est intéressant de souligner le fait que le plus souvent, les associations qui fixent des conditions de résidence sont celles qui sont financées par les CCAS. En effet, les mairies qui financent l'aide alimentaire souhaite que cette dernière aille en priorité à ses habitants.

L'épicerie de Montbert avait au départ fixé comme condition le fait que les bénéficiaires habitent la communauté de communes de Grand Lieu communauté. Aujourd'hui, l'épicerie se réserve le droit d'aider n'importe quelle personne, tout en limitant le nombre de bénéficiaires extérieurs à la communauté de communes. En fait, des personnes viennent de la métropole nantaise pour bénéficier de l'aide proposée à Montbert. On comprend alors bien le fait que la responsable refuse les personnes non-résidentes, préférant offrir une aide plus quantitative à un nombre limité de personnes.

Durée de l'aide

Dans la plupart des structures et associations d'aide alimentaire, une durée d'aide est fixée. Comme on peut l'imaginer, chaque association espère ne plus avoir à aider ses bénéficiaires, espère que ces derniers pourront retrouver une situation financière plus confortable. Ces associations estiment fournir une aide temporaire, grâce à laquelle les bénéficiaires peuvent retrouver une situation financière stable.

À l'épicerie de Saint-Brévin, l'accompagnement est réalisé autour d'un projet du bénéficiaire ; l'objectif est, tout au long de l'aide, d'autonomiser le bénéficiaire pour qu'il n'ait plus besoin de bénéficier de l'épicerie.

A la croix rouge, à Saint-Viaud, les bénéficiaires sont accompagnés pendant un an. A l'issue de cette année, la croix rouge cesse de leur venir en soutien, car elle considère que les bénéficiaires ont eu suffisamment de temps pour retrouver une situation financière stable. Tous les 3 mois, des points sont faits avec les bénéficiaires pour estimer leurs besoins et continuer ou non de leur fournir une aide alimentaire.

Quantité de l'aide

A la croix rouge, à Saint-Viaud, les bénéficiaires obtiennent le droit de bénéficier de l'aide alimentaire au CCAS de leur commune. La quantité perçue est ensuite décidée par la responsable de l'antenne de la croix rouge à l'issue d'un dialogue avec le bénéficiaire.

La quantité de l'aide est variable selon les structures mais globalement, il s'agit avant tout d'un soutien alimentaire, cela ne comble pas les besoins. À titre d'exemple, Solidarité et partage distribue l'équivalent de 5 repas par semaine. La Halte du cœur offre un panier de courses de 300/350€ (payé 50 par le bénéficiaire), une fois par mois.

Le cumul des aides

Des bénéficiaires parviennent à cumuler les aides alimentaires de plusieurs associations. Cela peut être dû au manque de coordination entre les différentes associations d'aide alimentaire. Cela dit, toutes

les associations ne se prononcent pas en défaveur de ce genre de pratiques. Certaines reconnaissent un besoin alimentaire non comblé par l'autre association et ne voient pas d'inconvénient à ce cumul des aides. Dans certains cas, le cumul est même encouragé lorsqu'une association ne parvient pas (c'est souvent le cas) à subvenir à tous les besoins alimentaires d'un bénéficiaire. Par exemple, il arrive au secours populaire de Grand Lieu d'orienter des bénéficiaires vers les restos du cœur.

b. Contribution financière

Certains acteurs de l'aide alimentaire demandent une contrepartie aux bénéficiaires qu'ils accompagnent. Cette contribution est symbolique mais participe tout de même à renforcer le budget des structures qui la demandent. À ce titre, différents fonctionnements existent et les demandes de participation sont très variables.

Structure	Demande de participation	Montant
Solidarité et partage	Oui, déterminée par le CCAS	Maxi : 4€ par panier
Good asso 44	Oui	10€ par colis
Croix Rouge – St Viaud	Oui, facultative	2€ par personne et par panier
Halte du Cœur	Oui	50€ sur colis de 300/350€
Secours populaire	Oui, participation symbolique	1€ pour 2 personnes, par mois
Epicerie solidaire de Montbert	Oui	30% du prix du marché sur les produits sauf ceux de la banque alimentaire : 15 à 20%
Epicerie solidaire brévinoise	Oui	10% de la valeur des produits
Restos du cœur	Non	
Secours catholique	Non	

En général, les associations demandent une participation financière à hauteur de 15 à 30% de la valeur marchande du panier.

c. Distribution itinérante : le Solidaribus, la halte du cœur

Le Secours populaire avec le Solidaribus

Un rapide entretien téléphonique a pu être effectué avec une bénévole du Solidaribus. Le fonctionnement est le suivant : une camionnette part chargée de nourriture de Nantes pour se rendre à Machecoul, où elle effectue une distribution par mois. Au moment de la distribution, un local est prêté aux bénévoles pour qu'ils puissent effectuer la distribution dans de bonnes conditions. La quinzaine de bénéficiaires du Solidaribus paie chacun un euro pour récupérer un panier d'une valeur de 75 euros. Les bénéficiaires sont inscrits au Solidaribus comme dans n'importe quel comité local du secours populaire. Finalement, le Solidaribus n'a pas de caractère itinérant sur le territoire.

La halte du cœur

De la même façon, la Halte du cœur organise une distribution fixe à l'aide d'un camion. Le chauffeur part de l'entrepôt de l'association à Beaupréau en Mauges avec un poids lourd rempli de denrées à distribuer. Une fois arrivé à Saint Père en Retz, le camion stationne sur un parking mis à

disposition par la commune. Des bénévoles mobilisés localement viennent alors aider le chauffeur à mettre en œuvre la distribution alimentaire.

À travers ces deux exemples, il est intéressant de souligner le fait que le matériel propice à une distribution mobile existe déjà sur le Pays de Retz.

d. L'aide alimentaire financière du secours catholique et de certains CCAS

L'aide alimentaire financière permet aux bénéficiaires de faire leurs courses « normalement », de pouvoir sélectionner les produits qu'ils souhaitent consommer et dispense l'association qui la propose de toute gestion logistique. A la marge, cette forme d'aide est proposée dans le Pays de Retz par le Secours Catholique et certains CCAS. Selon le Secours Catholique, les chèques services permettent aux bénéficiaires de compléter l'aide en nature qu'ils peuvent recevoir auprès d'autres associations. Les bénéficiaires peuvent acheter ce qu'ils veulent avec ces chèques, à l'exception de l'alcool.

Le Secours Catholique peut décider localement d'une première aide jusqu'à 200 euros. L'association peut aider à solder des factures impayées d'énergie, à hauteur de 80 euros. Autrement, elle peut délivrer un chèque service d'une centaine d'euros.

Les chèques services sont attribués par le secours catholique et les CCAS, en partenariat avec les supermarchés dans lesquels les chèques sont dépensables. Les grandes surfaces concernées ne proposent aucune réduction au profit des organisations qui délivrent des chèques services. Par ailleurs, ces chèques ne sont pas dépensables chez des producteurs locaux ou des commerces de proximité en dehors des circuits de la grande distribution. Il reste vrai que la grande distribution reste le circuit d'achat majoritaire (80 à 90% des achats) dans la population générale et donc pour les personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cependant, en vue de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et locale, il conviendrait de permettre aux bénéficiaires de dépenser ces bons chez des producteurs ou commerces locaux.

3. Impressions et retours des bénéficiaires

Comme évoqué précédemment, les bénéficiaires de l'aide alimentaire n'ont pas pu être rencontrés dans le cadre de ce travail de diagnostic, par manque de temps. Ce faisant, les retours restitués ici sont issus des échanges avec les structures de l'aide alimentaire et bien qu'ils reflètent une réalité, ils ne recouvrent pas les vécus des situations singulières.

Globalement, les retours des bénéficiaires sont prévisibles au regard de la situation décrite : l'aide alimentaire est appréciée et capitale pour un grand nombre de ses bénéficiaires. Nombreux sont ceux qui pointent le soulagement apporté par l'aide alimentaire dans la gestion du budget mensuel. Cela dit, elle reste très insuffisante pour des bénéficiaires dont les ressources s'amenuisent et plusieurs lacunes sont pointées du doigt par les structures, en particulier le manque de diversité et le manque de qualité de certains produits.

D'après la salariée de la banque alimentaire, les produits issus des programmes nationaux et européens sont souvent les mêmes, peu variés. À titre d'exemple, le choix des plats préparés se limite à deux repas différents. Même constat aux restos du cœur de Machecoul où les bénéficiaires et bénévoles

regrettent le manque de diversité notamment dans les légumes et les plats préparés. Les bénévoles disent également distribuer très peu de légumineuses.

Autre problématique, « l'adéquation entre l'offre et la demande » comme en témoignent ces retours : *« on manque de certains produits qui sont très demandés, comme le beurre, les condiments, les steak hachés »* ; les CCAS eux aussi font ce constat de produits demandés et non disponibles : *« du lait, des œufs et de la viande »*. Toutes les structures ne travaillent pas avec les mêmes fournisseurs et ne disposent pas des mêmes produits. Ainsi, la halte du cœur, qui se fournit beaucoup grâce aux dons des industriels, fait face à d'autres retours de la part des bénéficiaires qui pointent le fait que les paniers sont trop volumineux, avec des dates courtes et une sur-représentation des produits carnés et des plats préparés.

Sur cette question de l'adéquation entre l'offre et la demande, le fonctionnement de l'épicerie brévinoise est intéressant. Les usagers de l'épicerie sont présents au sein du conseil d'administration et n'hésitent pas à faire part de suggestions, voire de revendications sur les produits disponibles au sein de l'épicerie. Ce fonctionnement favorise la participation des usagers et permet d'être au plus près des besoins car l'épicerie peut réajuster son offre en temps réel (grâce à sa partie achats).

La faible qualité gustative des produits européens est également critiquée. On verra plus tard que les responsables du centre de Machecoul ont organisé des ateliers cuisine en partie pour rendre appréciables des produits de très faible qualité.

Enfin, à ces difficultés existantes, s'ajoute la gestion de l'augmentation des bénéficiaires. Les structures témoignent de l'insatisfaction croissante des bénéficiaires : *« avant ils disaient que c'était bien, maintenant ils disent qu'il n'y a pas grand-chose »*.

4. La coopération entre les différentes structures d'aide alimentaire

Les pratiques et modes d'organisation des structures d'aide alimentaire sont différents et complémentaires. Même si les bénévoles de chaque structure sont très attachés à leur structure et à la philosophie de leur association, et même s'il existe une certaine concurrence dans la recherche de denrées à distribuer, **les acteurs de l'aide alimentaire coopèrent.**

La coopération commence lorsque les bénéficiaires sont guidés et orientés par certains acteurs vers d'autres, en complément ou plus à même de répondre à leurs besoins. C'est par exemple le cas du Secours Catholique ou des Restos du cœur qui accueillent des personnes orientées par les travailleurs sociaux (CCAS ou département) mais aussi par d'autres associations. Inversement, sur St Brévin les Pins, le secours catholique gère plutôt l'aide d'urgence (exemple : payer une facture face à une coupure d'électricité) et renvoie les personnes vers l'épicerie brévinoise pour l'aide alimentaire.

Même si c'est plus rare, la coopération peut aussi se situer sur le terrain des échanges de denrées. C'est le cas par exemple de La Halte du cœur qui passe au secours populaire du MIN tous les vendredis. Le Secours populaire peut leur mettre à disposition des produits frais en échange de produits industriels type brioches, biscuits. Le secours populaire propose également parfois des dons aux restos du cœur.

La coopération se déploie aussi entre les structures d'aide et les CCAS par différents canaux. On peut citer le fait que les bénévoles du Secours Catholique siègent dans les conseils d'administration des CCAS de certaines communes ou que les restos du cœur de Pornic et l'épicerie de St Brévin sont tout proches des locaux des CCAS. La halte du cœur, même si elle est plutôt de passage sur le territoire, essaye de tisser des liens à la fois avec le CCAS, à la fois avec les bénéficiaires en proposant sur quelques distributions des animations (un animateur salarié de l'association est alors présent, en plus du chauffeur et des bénévoles de la distribution).

Des coopérations se déploient parfois aussi entre les communes. C'est le cas du CCAS de Sainte-Pazanne qui utilise son véhicule 1 fois par mois pour aller chercher les denrées à la banque alimentaire et les distribuer sur Saint Mars de Courais, St hilaire, Vue et Rouans.

Sur la question de l'approvisionnement, la complémentarité et la concurrence existent.

La commune de St Brévin a participé à l'installation du magasin Grand Frais en demandant à ce que les excédents aillent à l'épicerie brévineoise. Comme les volumes étaient trop importants, l'épicerie a renvoyé Grand Frais vers la banque alimentaire.

Super U a contacté DLC pendant le confinement parce que Phenix ne se déplaçait plus et à continuer à travailler avec DLC quand bien même Phenix les avait démarchés de nouveau.

5. Le fonctionnement de deux associations à l'objet différent de l'aide alimentaire : Anim'action et DLC

Anim'action

Anim'action est une association de bénévoles et de salariés permettant de mener à bien localement des projets à dimension éducative, sociale et culturelle. Avec et pour les habitants, l'association développe les actions et services en réponse aux besoins, en favorisant l'implication de tous dans la vie locale. L'aide alimentaire n'est pas l'activité principale de l'association, mais un axe à défendre. Plus précisément, l'association agit pour « l'alimentaire et le bien manger ».

Anim'action, qui est une association locale dont l'objet premier n'est pas l'aide alimentaire, propose des paniers solidaires à différents tarifs. Les adhérents peuvent payer 6, 9, 12, ou 13 euros pour un panier acheté à un producteur local pour 10 euros. Anim'action ne demande aucun justificatif de revenus aux familles bénéficiant des paniers à moindre coût. Cette tarification particulière fonctionne particulièrement bien puisque l'ensemble des adhérents paie 10^e en moyenne par panier. Ainsi, on remarque que Anim'action parvient à prodiguer de l'aide alimentaire saine et locale sans en supporter de coût. Si cette forme d'aide alimentaire paraît très pertinente et efficace, la salariée de l'association reconnaît que les adhérents bénéficiant des prix réduits appartiennent à des catégories sociales bien particulières, dont les besoins en aide alimentaire sont loin d'être les plus importants. Les adhérents de l'association récupérant des paniers solidaires félicitent également le fait que le caractère aléatoire des paniers leur permet de diversifier leur alimentation.

De plus, même si l'association ne cible pas directement un public précaire, elle est identifiée par le CCAS comme association d'aide alimentaire, puisque ce dernier lui renvoie des personnes.

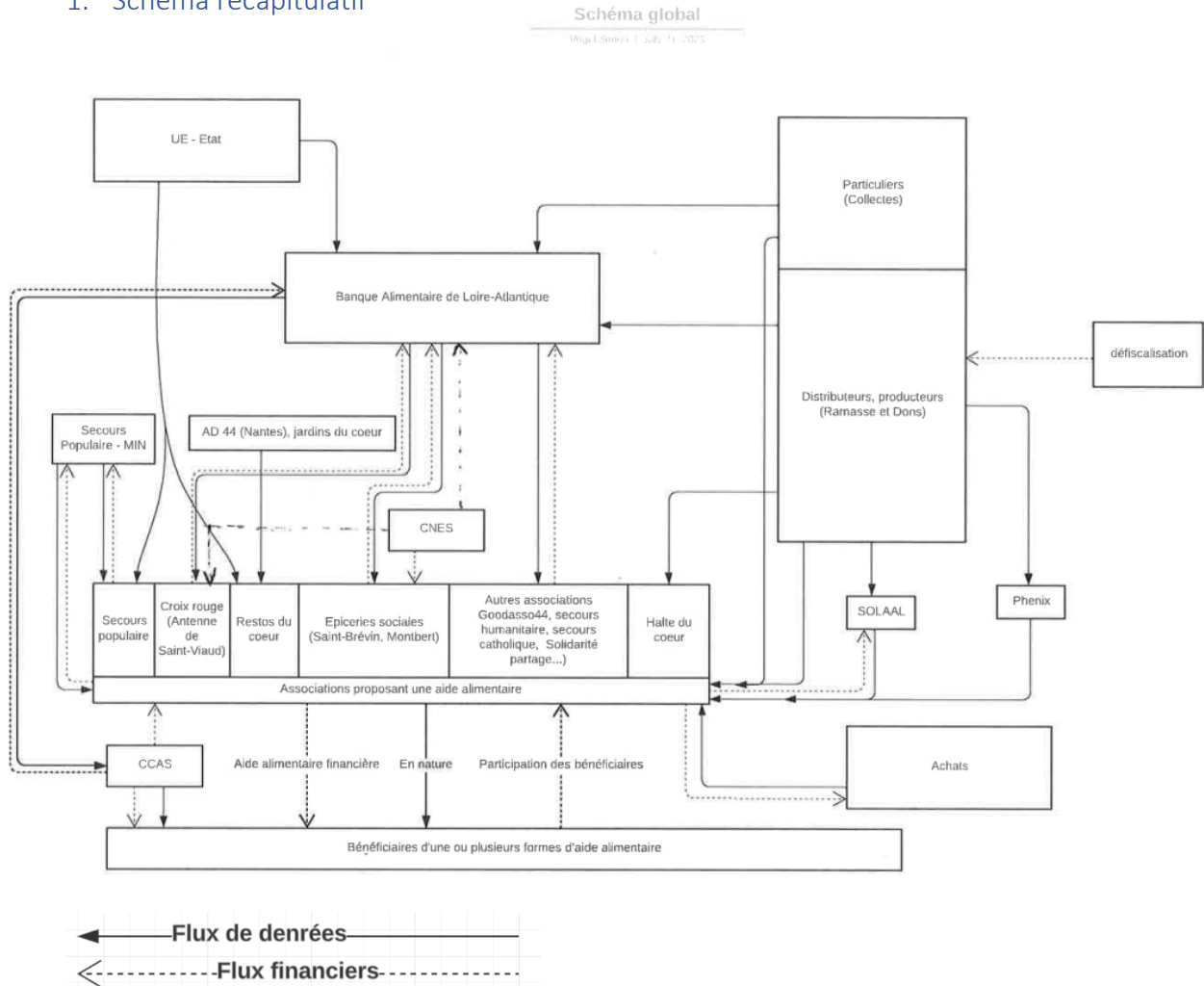
DLC

DLC est une association antigaspi. Elle souhaite mettre en place un modèle permettant à tous ses adhérents de récupérer des invendus alimentaires et de les redistribuer via des lieux de stockage libre d'accès à tous ou des associations caritatives. Les adhérents peuvent ainsi trouver gratuitement des denrées alimentaires et permettent à un grand nombre de personnes d'en bénéficier tout en évitant une partie de l'énorme gaspillage alimentaire qui est fait en France.

Les bénévoles récupèrent une certaine quantité de denrées. Une première partie est donnée à 5 foyers en situation de précarité alimentaire identifiés par le CCAS de la commune. Une fois ces foyers fournis, la bénévole partage un message sur facebook qui invite tous les membres de la page de venir se servir, sans conditions. Lorsque DLC n'a pas suffisamment de produits pour les proposer au reste des habitués, l'association donne tous les produits aux foyers du CCAS. En revanche, quand DLC n'a pas suffisamment à donner pour les 5 foyers, ils ne leur donnent rien du tout. Avec ce fonctionnement : « *On se retrouve de toute façon à accompagner des personnes en difficulté financière qui ne sont pas nécessairement bénéficiaires de l'aide alimentaire* ».

B. L'approvisionnement de l'aide alimentaire

1. Schéma récapitulatif



2. Financements

a. Crédit National des Épiceries Sociales (CNES)

Le Crédit national des épiceries sociales est un financement important dans l'aide alimentaire ; il finance l'ANDES, les banques alimentaires, ainsi que la croix rouge française.

Pour l'épicerie de Montbert notamment, le CNES constitue un apport financier considérable (plus de 10 000 euros pour l'année 2023), et permet à l'épicerie de compléter son aide alimentaire avec des achats ciblés. Les financements du CNES pour les épiceries solidaires passent par l'ANDES, et ne peuvent donc en bénéficier que les épiceries appartenant au réseau ANDES.

b. Subventions publiques (CCAS, collectivités)

Les financements des collectivités locales sont également très importants dans le fonctionnement de l'aide alimentaire dans le Pays de Retz. Cela dit, ces subventions sont extrêmement variables. Il arrive que le CCAS finance des associations à hauteur de plusieurs dizaines de milliers d'euros par an, lorsque certaines communes facturent des loyers, quoique très en dessous du marché.

Solidarité partage est par exemple financé par les CCAS des communes de Machecoul, Paulx, Saint Etienne de mer morte, la Marne, ainsi que Villeneuve en Retz pour mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'aide alimentaire. Les CCAS envoient des fiches bénéficiaires précisant les modalités de distribution alimentaire, en fonction du bénéficiaire.

L'épicerie de Montbert n'est financée par aucune collectivité. Elle reçoit uniquement des financements de la part de l'ANDES. Selon la gérante de l'épicerie, Montbert est une commune trop petite ; il serait selon elle impossible que la commune subventionne sa structure.

c. Participation des bénéficiaires

La majorité des associations rencontrées demandent une participation financière aux bénéficiaires. Elles l'expliquent souvent par deux raisons. Premièrement, il s'agit de dignité, il est considéré qu'il est plus digne de payer pour ses courses, afin de sortir de l'image de l'aide alimentaire gratuite et de la charité qui nuit à l'estime des bénéficiaires. Deuxièmement, pour limiter les recherches de financement extérieurs. Le budget de la halte du cœur, par exemple, est financé à 90% par les participations des bénéficiaires, les denrées étant essentiellement issues du don. Les 10% restants sont financés par du mécénat d'entreprise, mode de financement qui reste marginal.

d. Mécénat, appels à projet

A la marge, quelques associations sont en partie financées par du mécénat d'entreprise. Par exemple SOLAAL, l'association qui organise le don agricole pour les structures de l'aide alimentaire, a pu recevoir des financements par la fondation Angers Mécénat. La réponse aux différents appels à projets portés par des acteurs publics ou privés permette également aux associations lauréates de compléter leur financement.

3. Les sources d'approvisionnement

Les modes d'approvisionnements sont multiples et complémentaires, la majorité des associations a recours à tous les modes d'approvisionnement possibles. Globalement les structures d'aide alimentaire se fournissent à la banque alimentaire et en ramasse dans les magasins. Les associations tête de réseau bénéficient également de produits issus du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). A la marge, les acteurs de l'aide alimentaire bénéficient de dons de particuliers et d'entreprises.

Il est important de comprendre que les différentes sources d'approvisionnement sont mobilisées par tous les acteurs, qu'ils soient des fournisseurs ou des distributeurs de l'aide alimentaire. Par exemple, la banque alimentaire pratique la ramasse dans des magasins, puis fournit une association avec ces denrées. Cette association achète donc les denrées à la banque alimentaire, mais peut aussi faire de la ramasse dans les magasins de son côté. Ainsi, le découpage suivant entre les différentes sources d'approvisionnement est construit ainsi par souci de clarté, mais les circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire sont beaucoup plus poreux et entremêlés.

Il s'agira ici de décrire les sources d'approvisionnement à la racine ; d'où viennent les denrées. Ensuite, on verra quels sont les acteurs de l'approvisionnement

a. Types d'appro

Ramasse

La ramasse constitue une des sources d'approvisionnement les plus importantes pour l'aide alimentaire. Tous les acteurs de l'aide alimentaire la pratiquent, y compris les fournisseurs tels que la banque alimentaire. Pour la banque alimentaire, la ramasse a représenté 36% du volume de denrées en 2022.

DLC, association anti-gaspi en premier lieu, s'approvisionne exclusivement à partir de la ramasse qu'elle effectue dans les Grandes et Moyennes Surfaces. Un accord est passé avec la GMS, selon lequel les bénévoles de DLC s'engagent à venir récupérer les invendus chaque jour de la semaine, sauf si une autre association vient récupérer des invendus au même endroit. Dans ce cas, les associations se partagent les jours de ramasse. Par la suite, DLC récupère les bordereaux de défiscalisation fournis par les GMS, puis les signent et les envoient au niveau national, qui se charge de valider la défiscalisation.

Même si la ramasse est considérée comme une source d'approvisionnement privilégiée par bon nombre de structures d'aide alimentaire, elle demande une organisation et un temps précieux dont toutes les associations ne disposent pas. Par exemple, la responsable de l'association Goodasso44 dit qu'elle ne fait aucune ramasse par manque de temps. A la croix rouge de Saint Viaud, c'est la même chose, l'association ne fait pas de ramasse car elle n'a pas les bénévoles pour et le secteur géographique manque de commerces. Selon la responsable, il faudrait aller directement à Saint-Nazaire pour faire de la ramasse, or d'autres structures ont déjà cette pratique dans les grandes et moyennes surfaces de la ville.

Dons

Les dons d'entreprises, de producteurs ou d'industriels sont cités dans une partie distincte de celle qui traite de la ramasse, même s'il s'agit dans les deux cas de la récupération de denrées dont les propriétaires veulent se débarrasser. Les dons concernent les producteurs et industriels, alors que la ramasse est davantage liée à la grande distribution. Les caractéristiques de la récupération de ces données changent beaucoup entre ces deux moyens de s'approvisionner.

Les dons d'entreprises sont liés à des surproductions et viennent en quantité beaucoup plus importantes que les denrées en fin de date. De la même façon, les denrées issues de surproduction sont souvent encore consommables quelques temps, alors que les denrées récupérées en ramasse doivent être, distribuées et mangées très vite, parfois le jour même. Par exemple, les restos du cœur de Pornic récupèrent des surplus de la fraiseriaie. Le comité du secours populaire de Grand Lieu récupère des œufs et de la charcuterie invendue chez des agriculteurs.

Collecte

Les collectes sont surtout pratiquées par les associations têtes de réseau reconnues par la population. Les associations du Pays de Retz qui organisent des collectes sont notamment les restos du cœur et la banque alimentaire. Ponctuelles (le plus souvent biennuelles), les collectes permettent aux

associations d'aide alimentaire de se reconstituer des stocks conséquents. Les collectes rapportent des grandes quantités de produits, puis sont distribués petit à petit au fil de l'année. Les collectes sont stratégiques pour les associations en ce sens qu'elles permettent de constituer des stocks qui peuvent venir combler des réductions ponctuelles de la quantité récupérée à travers les autres sources d'approvisionnement. Cela dit, il est important de comprendre que ces stocks peuvent ponctuellement combler une faible ramasse çà et là, mais ne peuvent en aucun cas les remplacer durablement. C'est ce qui a été transmis par les restos du cœur de Pornic ; la collecte de mars a été fructueuse, mais l'association vit dessus depuis, du fait de la baisse importante et durable de denrées alimentaires.

Achats

- *Dans le commerce*

L'épicerie de Montbert réalise ses achats au magasin Intermarché le plus proche (10% de son approvisionnement total). Les responsables de l'association ont décidé d'aller au plus pratique mais l'épicerie ne bénéficie d'aucun tarif. L'association avait tenté de demander une réduction de 10% sur l'ensemble de leurs achats, qui leur a été refusé. La mise en concurrence des différentes GMS du secteur n'a pas été envisagée car la salariée de l'épicerie n'a pas de temps à accorder à ce genre de démarchage et bénéficie déjà d'approvisionnements conséquents.

L'épicerie de Saint Brévin bénéficie de son côté d'une réduction de quelques points de pourcentage au Leclerc drive, où elle achète la moitié de ce qu'elle distribue, pour 700 euros par semaine. Lors de notre entretien, le président de l'épicerie a annoncé vouloir remettre en concurrence les GMS dans lesquelles ils réalisaient leurs achats.

- *Après d'acteurs de l'aide alimentaire*

Lors des entretiens menés avec les associations d'aide alimentaire, la majorité d'entre elles a classé dans la ligne « achats » du tableau à remplir les produits qui provenaient d'autres structures d'aide alimentaire. Ces fournisseurs, comme la Banque alimentaire ou le secours populaire au MIN, facturent des coûts de transports et de stockage aux associations qu'ils fournissent, et ces coûts ne sont pas négligeables, environ 15 à 30ct du kilo de nourriture fournie. Il arrive aussi que d'autres associations d'aide alimentaire non spécialisées dans l'approvisionnement fournissent d'autres associations. Par exemple, la Halte du cœur fournit l'épicerie de Saint-Brévin en échange d'une contribution financière couvrant les coûts de logistique. Cette forme d'approvisionnement sera abordée avec plus de précision dans la suite du développement.

b. Les acteurs de l'approvisionnement

Banque alimentaire

Acteur central de l'approvisionnement de l'aide alimentaire, la Banque alimentaire fait partie des têtes de réseau bénéficiaires du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD). Elle fournit ainsi un grand nombre d'associations d'aide alimentaire. Véritable fournisseur, elle ne distribue pas elle-même l'aide alimentaire mais travaille avec des associations partenaires qui se chargent de la distribution. Opérateur logistique de taille, la Banque alimentaire dispose de moyens logistiques très importants (poids lourds, entrepôts) qui lui permettent de remplir ce rôle logistique. Elle facture aux associations qu'elle fournit un tarif pour cette prestation : les associations partenaires paient 24ct du kilo de nourriture livré, à l'exception des produits issus du FSE, qui doivent être donnés.

La banque alimentaire fournit une grande partie de l'aide alimentaire. À titre d'exemple, Solidarité partage s'y fournit à hauteur de 89%, la croix rouge de Saint-Viaud s'y fournit à 95%, Goodasso44 à hauteur de 100%. Cependant, les deux autres têtes de réseau que sont le secours populaire et les restos du cœur ne s'y approvisionnent pas ; ils bénéficient de leur propre réseau d'approvisionnement et sont directement bénéficiaires des produits issus du FEAD.

L'entretien mené avec une salariée de la banque alimentaire a permis d'y voir plus clair dans le fonctionnement de la structure. En effet, chaque mode d'approvisionnement apporte des produits différenciés :

- Le FSE, CNES et FEAD apportent davantage de produits d'épicerie (huile, pâtes, farine), de surgelé (poisson et viande) et de plats préparés
- La ramasse apporte des produits frais à date courte, ainsi que des fruits et légumes
- Les dons de producteurs (producteurs, artisans, transformateurs) arrivent plus ponctuellement et en plus grande quantité ; il s'agit aussi souvent de plats préparés, fruits et légumes et produits laitiers
- Les collectes permettent de cibler les produits achetés par les consommateurs participants ; cette récolte ciblée de denrées permet de compléter ce que les autres modes d'approvisionnement n'ont pas pu apporter

Pour gérer cet ensemble de produits, le rôle joué par les bénévoles de la banque alimentaire est considérable. Chaque jour, les bénévoles trient entre 600kg et 1,5t de fruits et légumes.

Le fonctionnement en grand volumes ne permet pas à la banque alimentaire de proposer à chaque structure un choix fin des produits. Les associations ou CCAS doivent choisir des catégories de produits type viande ou fromage mais ne pourra pas choisir spécifiquement un type de produits à l'intérieur de ces catégories.

Centrales des têtes de réseau

Les « centrales » des associations les plus importantes jouent un rôle clé, voire exclusif, dans l'approvisionnement des antennes de ces mêmes associations.

La centrale des restos du cœur, située à Nantes, est à l'origine d'une grande partie des approvisionnements des centres de distribution des restos du cœur : 85% à Machecoul et 60% à Pornic par exemple. Toutefois, les centres de distribution ont une visibilité sur les arrivages uniquement au moment de la livraison. De plus, la part des produits reçus depuis la centrale est calculée en fonction de ce que chaque centre de distribution a réussi à récupérer localement, via le don ou la ramasse et en fonction d'autres données comme le taux d'absentéisme ou le nombre de bénéficiaires. La mise en œuvre de ce suivi, via un logiciel de gestion des stocks, est perçue comme une régression pour les centres bénéficiant d'une ramasse conséquente et comme plus favorable par les centres n'ayant pas de ramasse locale. En revanche, il est vrai qu'un tel système pourrait démotiver les centres à trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en ramasse.

L'organisation de l'approvisionnement du Secours Populaire est intéressante pour illustrer la complémentarité des circuits d'approvisionnement. Le Secours Populaire récupère au MIN de Nantes, les

produits frais (dont 95% de fruits et légumes) issus de dons de maraîchers et de grossistes présents sur le MIN et à proximité (coopératives, centrale de Carrefour...) et stock sur sa centrale d'Aigrefeuille les produits secs (90%) et surgelés (10%) issus du FEAD (80%) et des collectes (20%).

Ces deux centres logistiques sont gérés par le niveau régional du secours populaire, et fournissent les fédérations départementales des Pays de la Loire. Chaque fédération regroupe des comités locaux, qui font remonter leurs besoins annuels. Le niveau régional décide ensuite de la répartition des produits.

Ces deux centres fournissent aussi d'autres associations ayant des besoins en nourriture en échange d'une participation aux frais liés à la logistique – à l'exception des produits FSE, devant être donnés gratuitement. Cette participation s'élève à 0,22 euros par kg traité. Il est intéressant de voir que ces coûts ont augmenté depuis la crise sanitaire passant de 0,2 à 0,22 euros par kg, suite à la hausse des prix de l'énergie qui a bien sûr impacté les finances des centres logistiques du secours populaire.

Autres structures

SOLAAL est une association d'intérêt général dont la mission est de faciliter et d'organiser les dons des filières agricole et alimentaire vers les associations d'aide alimentaire. L'association rassemble un grand nombre d'organisations issues des secteurs agricole, industriel, de la grande distribution, des interprofessions agricoles et alimentaires et des marchés de gros. Disposant de moyens logistiques et organisationnels conséquents, l'association est en capacité de traiter des volumes industriels. Elle se charge ensuite de contacter les différentes associations d'aide alimentaire (à habilitation nationale) potentiellement intéressées par la marchandise. SOLAAL répartit alors la marchandise parmi les associations volontaires. L'association joue également un rôle de coordinateur parmi les associations pour faciliter la logistique. Elle établit également un lien avec des acteurs privés comme avec Carrefour Supply Chain, qui met parfois à disposition des solutions de transport.

Autres associations de distribution de l'aide alimentaire

Il arrive fréquemment que des associations se fournissent auprès d'autres associations de distribution d'aide alimentaire. Ces transferts peuvent être rétribués de deux façons : soit les associations s'échangent des produits (pas forcément simultanément), soit elles facturent les coûts logistiques.

Les différentes politiques de certaines associations rendent difficiles toute coopération conventionnée et de long terme. Cependant, il est important de comprendre que ces associations coopèrent ponctuellement lorsqu'il s'agit de trouver des débouchés pour des denrées bientôt périmées. Ce cas de figure se manifeste par exemple en fin de distribution, lorsque l'association ayant effectué cette distribution a des restes qui périssent avant la distribution suivante.

Toutefois, au sein d'une même association, les échanges peuvent être nombreux. Ainsi les restos du cœur échangent régulièrement des denrées, par exemple le centre de Machecoul donne des légumes issus de la ramasse au centre de Pornic et Pornic donne des plats préparés.

Lorsque les produits distribués font l'objet d'une facturation logistique, les modalités de calcul sont variables. À titre d'exemple la Halte du Cœur, qui fournit l'épicerie brévineoise 1 à 2 fois par mois, facture des frais logistiques au poids et au kilomètre : 15ct le kilo + 1,5€ du kilomètre.

4. Circuits logistiques et réseaux, gestion des stocks

a. Transport

En termes de transport, les associations d'aide alimentaire sont très inégalement dotées. Lorsque certaines possèdent plusieurs poids lourds, d'autres doivent se satisfaire des véhicules privés des bénévoles.

- Les restos du cœur bénéficient de la flotte de camions de la centrale de Nantes ; les denrées de Nantes sont directement livrées dans les centres de distribution par des camions et chauffeurs de l'association départementale. Aux restos du cœur de Machecoul, un camion leur est prêté par Nantes pour que les bénévoles de Machecoul puissent aller récupérer les dons des maraîchers alentours. Le centre de Pornic dispose lui d'un véhicule frigo consacré à la ramasse.
- A la Croix rouge, à Saint-Viaud, la logistique est entièrement gérée par les bénévoles de l'antenne, qui vont chercher les produits à la Banque alimentaire à Saint-Nazaire avec des camions de l'antenne.
- La halte du cœur, association basée à Beaupréau-en-Mauges, dispose d'une infrastructure logistique et de moyens de transports conséquents. Leur flotte de 6 poids lourds leur permet d'une part d'aller chercher des dons en quantité industrielle (90% du total distribué), et d'autre part d'aller effectuer leur distribution à Saint-Père en Retz en toute autonomie. Un ou deux camions par jour sont consacrés à la collecte, lorsque les autres sont partis en distribution dans les Pays de la Loire.
- Au Comité secours populaire de Grand Lieu, les produits issus du FEAD sont gérés par la centrale d'Aigrefeuille qui livre les comités, qui doivent en supporter le coût. En effet, le comité de St Philbert de Grand Lieu s'acquitte d'un tarif égal à 20ct le kilogramme de nourriture livrée. Pour le reste de l'approvisionnement, le comité est propriétaire d'un camion, et utilise régulièrement les véhicules personnels des bénévoles.
- Solidarité partage va chercher les denrées à Nantes tous les quinze jours, avec un camion de location dont le coût est remboursé par la communauté de commune.
- L'épicerie de Saint-Brévin, elle, peut compter sur les véhicules de la mairie qui lui sont prêtés pour le transport des denrées fournies par la banque alimentaire. Il s'agit d'une convention établie avec le CCAS de Saint-Brévin, la mairie met à disposition un véhicule du CCAS de la commune à l'épicerie brévinoise.
- L'épicerie solidaire de Montbert se charge de tout le transport. Elle est propriétaire d'un camion et d'un utilitaire. Les bénévoles et la salariée de l'épicerie de Montbert de chargent de toute la logistique.

b. Stockage

Les livraisons en produits issus du FEAD, FSE et CNES sont très espacées dans le temps et très importantes en quantité. De ce fait, la banque alimentaire doit faire appel à des prestataires extérieurs pour stocker toute cette nourriture. Par la suite, la banque alimentaire charge les palettes au fur et à mesure qu'elle redistribue les produits aux associations partenaires, au rythme d'une palette par semaine par exemple. De façon similaire, les centres logistiques du secours populaire sont conséquents. La centrale

d'Aigrefeuille, par exemple, comporte un entrepôt de 2600m², soit un espace de stockage pour 1800 palettes.

Dans l'épicerie solidaire de Saint Brévin, les stocks sont gérés de façon à ce qu'il y en ait suffisamment pour tout le monde, et ce à chaque jour d'ouverture. Pour ce faire, chaque bénéficiaire a une limite de 70 euros de dépense par jour. Cette limite permet d'un côté de faciliter la gestion de l'épicerie, et de l'autre à intervenir indirectement dans la gestion du budget des bénéficiaires. La gestion des stocks à Saint-Brévin est selon les bénévoles très opérationnelle et efficace. Les douze ans d'expérience de la structure leur ont permis d'avoir des outils favorisant l'anticipation des sorties et entrées de nourriture.

À DLC, les moyens de l'association sont beaucoup plus modestes, mais conviennent à leur mode de fonctionnement. Les bénévoles de Saint Mars de Coutais disposent les denrées récupérées dans les magasins dans le jardin d'une bénévole, sur trois grandes étagères. Ensuite, les bénévoles qui ont effectué la ramasse annoncent sur la page facebook de DLC que les denrées sont là et les usagers de l'association n'ont plus qu'à se servir. Cette organisation simple et en « circuit court », permet de redistribuer des produits bientôt périmés qui ne pourraient pas passer par tout une boucle logistique comme ce serait le cas avec des modes organisationnels plus lourds caractéristiques des centrales d'associations ou des banques alimentaires par exemple.

A la croix rouge, à Saint-Viaud, l'association fonctionne en flux tendu car ils ne peuvent stocker que du sec. L'association Solidarité partage fonctionne également en flux tendu, tout est distribué à chaque jour de distribution. Les bénévoles font en sorte de ne pas avoir de réserve ; tout ce qui entre doit être sorti dans la journée.

Aux restos du cœur de Machecoul, des points sont attribués par type de produits en distribution. On peut imaginer, par exemple, un bénéficiaire qui aurait 12 points à « dépenser », dont 3 en viande, 5 en légumes et 4 en produits laitiers. Afin de bien gérer les stocks pour pouvoir proposer une aide complète à chaque bénéficiaire, il n'est pas possible de dépenser ses points dans un autre type de produit que celui auxquels ces points sont destinés. Autrement, il pourrait y avoir une réelle « pénurie » de certains produits.

c. Chaque type de gestion de la logistique est complémentaire

Si les modalités de gestion des stocks et de la logistique diffèrent grandement, les différentes structures rencontrées présentent toutes des avantages et des inconvénients qui correspondent à leur fonctionnement.

Par exemple, les restos du cœur fonctionnent avec un service hygiène et sécurité interne qui veille à une hygiène parfaite. Selon eux, cette attention rassure certains donateurs et consolide les dons qui leur sont fait.

Du côté de la Halte du cœur, les moyens logistiques (entrepôt réfrigéré, camions réfrigérés) dont l'association dispose lui permettent de pouvoir accepter des dons frais ou secs en quantité industrielle. Cette infrastructure logistique lui permet de traiter des gros volumes, qui par ailleurs peuvent passer par ces circuits plus longs avant d'être finalement distribués et consommés. Dans le même esprit, la Banque alimentaire constitue un support logistique majeur et reste un acteur privilégié pour recevoir et traiter des denrées non périssables ou réfrigérées en grande quantité.

De l'autre côté, DLC ne dispose d'aucune infrastructure particulière, mais est en capacité de récupérer des produits en fin de date et les redistribuer le jour même, là où une association comme la Halte du cœur aurait moins de facilité à gérer des petits volumes à traiter rapidement. Plus largement, la ramasse permet de redistribuer des denrées bientôt périmées sans passer par des dispositifs logistiques lourds propres aux associations fournisseurs de l'aide alimentaire.

Le secours populaire bénéficie aussi d'infrastructures logistiques considérables. Le responsable rencontré évoquait notamment le fait que certaines entreprises se tournaient vers eux pour une prise en charge rapide de volumes importants, ce que toutes les associations d'aide alimentaire ne sont pas en capacité de faire. Ce même responsable a évoqué notamment l'exemple suivant ; ils peuvent recevoir un appel de Metro leur disant qu'ils ont deux heures pour récupérer une dizaine de palettes.

Le secours populaire de Grand Lieu évoque également un exemple qui fait bien comprendre la complémentarité des associations en termes de logistique. Démarché par une grosse coopérative, le comité local s'était vu offrir 5 palettes de salades, qu'il devait aller chercher. Les moyens de stockage du comité étant limités, le comité avait dû refuser le don. Une association adaptée pour recevoir un tel don, SOLAAL par exemple, aurait pu se charger de récupérer les palettes, les stocker puis les redistribuer en les ventilant sur l'ensemble des associations.

Ces questions de stockage et de logistique pourraient faire l'objet d'échanges plus importants entre structures, comme évoqués plus haut et ce, dans une logique d'optimisation de l'approvisionnement. À titre d'exemple, la Croix Rouge de St Viaud qui stocke davantage de produits secs est suffisamment approvisionnée en huile et farine pour un mois (1kg de farine et 1L d'huile par mois et par bénéficiaire), en revanche, l'antenne a du mal à récupérer de la viande. Autre exemple, la surproduction de la laiterie de Saint-Père est récupérée par une association qui l'entrepouse en dehors du Pays de Retz avant de venir la redistribuer en partie sur le territoire.

5. Évolution de l'approvisionnement

a. État des lieux

« C'était magnifique ce qu'on avait avant comme produits »

L'approvisionnement de l'aide alimentaire est, pour la très large majorité des acteurs rencontrés, de moins en moins important. En effet, comme l'indique ce tableau réalisé par la Banque Alimentaire 44, on constate que toutes les sources d'approvisionnement sont en baisse.

ORIGINE	Qté 2021	Part dans l'appro	Qté 2022	Part dans l'appro	Ecart	%
Total	2 104 128	100%	1 615 397	100%	- 488 731	-23%
UE- ETAT	664 789	32%	390 825	24%	- 273 964	-41%
Ramasse	676 806	32%	582 767	36%	- 94 039	-14%
Dons	359 931	17%	300 780	19%	- 59 151	-16%
Collectes	266 025	13%	249 782	15%	- 16 243	-6%
Autre	104 583	5%	60 265	4%	- 44 318	-42%
Autres BA	31 994	2%	30 978	2%	- 1 016	-3%

Chiffres issus du rapport d'activité 2022 de la Banque alimentaire de Loire-Atlantique

La banque alimentaire de Loire-Atlantique affirme utiliser, pour l'achat de produits, les restes de financements attribués en période de crise sanitaire. Elle fait ainsi part de son inquiétude vis-à-vis du tarissement de ces reliquats financiers.

Les restos du cœur de Machecoul évoquent des problèmes d'approvisionnement aujourd'hui, malgré le nouveau système de gestion. Selon eux, cette **baisse des approvisionnements est dû un « arrivage de produits européens plus ou moins aléatoire »**.

L'association Solidarité partage parle elle d'une **baisse importante de plusieurs types de produits**. Elle évoque notamment l'approvisionnement **en lait**, qui aurait baissé de 50% depuis quelques mois, le **manque de viande**, le **manque de produits frais**.

Les bénévoles de l'association DLC à Saint Mars de Coutais ont démarré leur activité lors du confinement ; ils bénéficiaient de beaucoup de ramasse à ce moment-là, et récupèrent beaucoup moins de denrées depuis. Comme l'ensemble des associations d'aide alimentaire le disent, beaucoup de partenaires gèrent mieux leurs stocks et donc donnent en moindre quantité.

Aux restos du cœur de Machecoul, les tensions liées à la quantité disponible à partager entre les bénéficiaires est telle que les bénévoles doivent « *cacher les steaks* » pour qu'il y en ait suffisamment pour tout le monde.

A la croix rouge de Saint Viaud, la baisse des approvisionnements ne touche pas de produit en particulier, il s'agit d'une baisse globale en quantité de produits. La responsable du centre quantifie cette baisse à **une chute de 30% (depuis quelques années) dans les approvisionnements** et donc dans les produits distribués. Si cette baisse durable est valable pour l'ensemble des produits, il arrive que l'antenne soit ponctuellement en rupture de stock d'un produit particulier pendant de courtes périodes. Par exemple, il est déjà arrivé que la croix rouge **n'ait plus de lait ou d'huile pendant un mois**.

Les restos du cœur de Pornic affirment avoir vu des évolutions considérables au cours des 7 dernières années. Avant, ils avaient beaucoup de viande. **Cela fait maintenant 3 ans qu'ils n'ont plus « un morceau de viande à distribuer »**. Comme beaucoup d'autres associations, les distributions actuelles sont permises par les collectes. Aux restos du cœur de Pornic, les bénévoles disent aujourd'hui « *vivre sur la collecte de mars* », qui a été très bonne. En revanche, les réserves réalisées lors de cette collecte commencent sérieusement à se vider. Alors que la ramasse fait l'objet d'une forte baisse en quantité, les collectes continuent à être une bonne source d'approvisionnement pour les associations d'aide alimentaire. De plus, la mise en place d'une collecte dématérialisée permet aux associations de compléter les denrées dont ils disposent déjà en utilisant intelligemment les sommes d'argent récoltées en collecte dématérialisée. Cette collecte dématérialisée est de plus en plus plébiscitée par les donateurs.

Aux restos du cœur de Saint Viaud, les bénévoles témoignent également d'une baisse globale de la quantité, et disent ne plus avoir **de lait ni d'œufs**.

L'association solidarité partage témoigne également d'une forte baisse dans les approvisionnements. S'approvisionnant en très grande partie auprès de la Banque alimentaire, **les baisses d'approvisionnement de la banque alimentaire ont naturellement pour effet que l'association donne de moins en moins à chaque bénéficiaire**.

Au secours populaire de Grand Lieu, le responsable fait part d'une baisse des produits issus du MIN, et de peu de changement dans les quantités récupérées en collecte.

La responsable de l'épicerie solidaire de Montbert est moins inquiétée par ces baisses d'approvisionnements. L'épicerie bénéficie d'une ramasse relativement fructueuse dans une dizaine de magasins différents.

L'épicerie solidaire brévinoise, dont le budget est géré de sorte que 50% du budget finance l'accompagnement des bénéficiaires et que les 50% restants financent l'aide alimentaire. Cependant, les

responsables de l'épicerie font part d'un déséquilibre dans le budget. En effet, **les responsables doivent allouer du budget dédié à l'accompagnement aux achats d'aliments pour pallier la baisse de la ramasse.** Les responsables de l'épicerie justifient cette utilisation du budget accompagnement pour financer les achats en utilisant la « réserve santé » du budget accompagnement, arguant que les achats de fruits et légumes serait un investissement dans la santé des bénéficiaires. L'épicerie de Saint-Brévin évoque aussi des problèmes de conditionnement. En effet, l'épicerie n'étant pas habilitée à reconditionner des produits, elle se trouve en grande difficulté lorsque les denrées qu'elle à distribuer sont conditionnés en grande quantité. En l'occurrence, les personnes rencontrées évoquaient des paquets de lardons de 1,5kg. Ce problème de conditionnement est décrié par une bonne partie des autres associations d'aide alimentaire.

En résumé, l'ensemble des circuits d'approvisionnement connaissent une baisse conséquente, excepté la collecte qui reste stable, voire augmente légèrement.

b. La lutte contre le gaspillage et une gestion des stocks en flux tendu

Évolutions des pratiques dans les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)

« La loi Garot n'était pas une loi pour les restos du cœur, etc., c'était une loi anti-gaspi »

La loi Garot, datant de 2016, est une loi ayant pour objectif principal la lutte contre le gaspillage alimentaire. En bref, la loi Garot se compose des points suivants :

1. Interdiction de javelliser des invendus encore propres à la consommation.
2. Les moyennes et grandes surfaces ne pourront plus rendre les invendus impropres à la consommation et devront conclure des conventions avec des organisations caritatives.
3. Les distributeurs disposeront d'un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi pour proposer à une ou plusieurs associations de signer une convention de don.
4. La lutte contre le gaspillage alimentaire fera partie de l'éducation à l'alimentation durant le parcours scolaire.

Selon l'ensemble des associations rencontrées, la loi Garot a fortement contribué à la baisse des approvisionnements issus de la ramasse. En effet, la loi interdit de rendre impropre à la consommation des produits encore consommables et incite les distributeurs à donner ces produits à des associations. Les entreprises alimentaires ont depuis travaillé sur leur gestion des stocks pour limiter la masse d'invendus et elles ont cherché à les valoriser : au lieu de les donner, beaucoup d'entre elles ont préféré les vendre à moindre prix dans des rayons dits « antigaspi » en tête de gondole, grâce à des réductions de -30%.

Les start-ups antigaspi concurrentes des associations d'aide alimentaire

Certaines entreprises sont nées à la suite de la loi Garot afin de proposer des solutions opérationnelles et clefs en main de valorisation des invendus. Parmi ces entreprises, on compte TooGoodToGo et Phenix, qui opèrent sur le Pays de Retz. Lors de l'enquête, il a été possible de rencontrer des salariés de chez Phenix, dont le récit révèle la posture et les effets de ces entreprises.

Du côté des associations, le rôle de Phenix est celui d'un fournisseur de l'aide alimentaire, qui fait le lien entre les donateurs et les associations. **Certaines associations le perçoivent positivement car elles considèrent que Phenix assure le démarchage de la GMS à leur place, quand d'autres l'ont perçu comme un intermédiaire supplémentaire qui rompt le lien direct entre l'association d'aide alimentaire et la GMS.**

Cependant, c'est du côté GMS que l'action de Phenix pose davantage question. Phenix, en tant que start up antigaspi, aide les GMS à réduire le gaspillage, en leur facturant un service payant. 3 solutions sont proposées par Phenix :

- 1- Un nouvel étiquetage affichant la réduction et mise en rayon antigaspi,
- 2- Une vente en ligne à bas prix sur l'application Phenix
- 3- Des dons défiscalisés à des associations.

Or si 100% des entreprises clientes de Phenix font du don aux associations, la question est de connaître la part des invendus donnés par rapport à la part des invendus revendus en promotion. Si 100% des GMS font du don, elles donnent peut-être en moyenne 1% de leurs invendus à des associations d'aide alimentaire. Questionnée sur ce sujet, Phenix n'a pas pu répondre. En effet, les GMS demeurent toutes des entreprises privées à but lucratif, pour qui il est plus bénéfique de vendre des produits bientôt périmés au rabais plutôt que de les donner à des associations d'aide alimentaire. Une liste des partenaires de Phenix, du côté associatif ainsi que du côté GMS a été demandée à la structure. Les responsables n'ont pas souhaité nous faire part de ces informations.

Les retours des associations d'aide alimentaire sont unanimes

Les restos du cœur de Saint Viaud disent que les deux magasins situés à proximité écoulent tous les produits bientôt périmés grâce au rayon anti-gaspi.

À Saint-Brévin, les responsables ont décidé, à la suite de l'arrivée des rayons antigaspi, de racheter ces produits vendus en promotion. L'épicerie a alors demandé à une GMS de proximité de racheter toute la vitrine antigaspi à -50%, ce qui leur a été refusé. Au lieu de cela, l'épicerie a donc essayé d'acheter la vitrine au tarif public, c'est-à-dire à -30%. Toutefois cette initiative n'a pas perduré. En effet, les produits de la vitrine anti-gaspi sont souvent des produits plutôt milieu voire haut de gamme car suffisamment chers pour que l'étiquetage soit rentable (par rapport au fait de les jeter). Comme ces produits étaient par ailleurs bientôt périmés, une partie était quand même jetée par l'épicerie ensuite. Les responsables ont mesuré un taux de gaspillage de 30% sur ces produits.

Le secours populaire de Grand Lieu dit ne profiter d'aucune ramasse. Le responsable rencontré évoque lui aussi les changements organisationnels dans les GMS, et les partenariats effectués avec les nouveaux acteurs de l'antigaspi comme Phenix et TooGoodToGo.

Le secours populaire de Grand Lieu récupère les produits frais au MiN de Nantes. Selon son responsable, la diminution des produits issus du MiN depuis le début de l'année est due au fait que les grossistes essaient au maximum de rationaliser leur gestion des stocks, du fait de l'augmentation de l'énergie (chambres froides). Les grossistes fonctionnant davantage en flux tendus, leur gestion des stocks leur permet de limiter fortement la quantité des produits invendus.

Pour la Halte du cœur, association d'aide alimentaire qui se fournit essentiellement chez des industriels, les difficultés d'approvisionnements liés aux évolutions des pratiques dans les GMS ont moins d'effet sur les quantités qu'elle distribue. Sur 2023, la Halte du cœur fait part d'une stabilité dans les dons

des industriels. Selon un responsable de l'association, les dons d'industriels sont « hors-circuit », et ne répondent pas du tout aux mêmes dynamiques que celles que connaissent la ramasse ou la banque alimentaire. Selon lui, la loi Garot a des effets positifs du côté des industriels ; ils seraient plus simple de les convaincre à donner depuis cette loi. Par ailleurs, les approvisionnements restent globalement stables pour l'association du fait du grand nombre de donateurs avec qui l'association travaille (plus d'une centaine).

Les restos du cœur de Pornic témoignent également d'une baisse considérable des approvisionnements. Certaines semaines, la ramasse ne donne rien alors que c'est la source d'approvisionnement qui amène le plus de diversité dans les produits. La ramasse dans les magasins dépend largement des relations interpersonnelles entre les membres de l'association et la direction des GMS. Certains seraient ouverts au don aux associations lorsque d'autres sont beaucoup plus « tournés vers le business ». Les restos du cœur de Pornic déplorent par exemple le fait que des GMS proches du centre refusent de donner les fruits et légumes, que certains vendent tout dans des paniers à 1 euro.

L'association SOLAAL fait part de la même analyse ; les producteurs cherchent à vendre en premier plutôt qu'à donner, en privilégiant les magasins antigaspi plutôt que les associations d'aide alimentaire.

Enfin, les restos du cœur affirment de leur côté avoir reçu des informations de l'AD44 disant que l'approvisionnement allait diminuer, à cause d'une baisse dans la quantité des produits fournis par le FEAD.

C. Des produits locaux et/ou de qualité ?

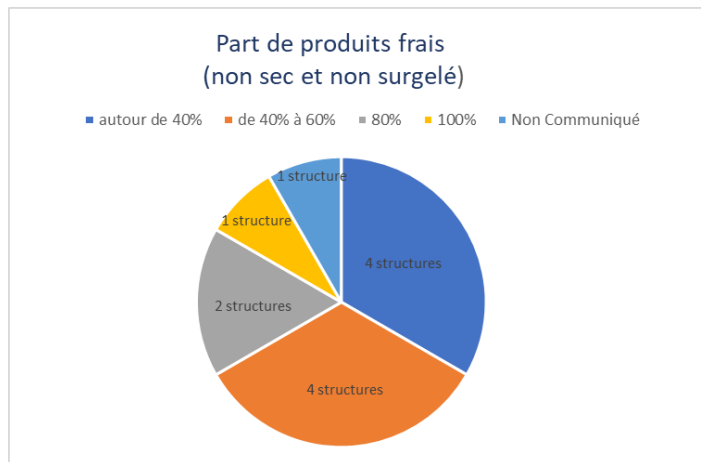
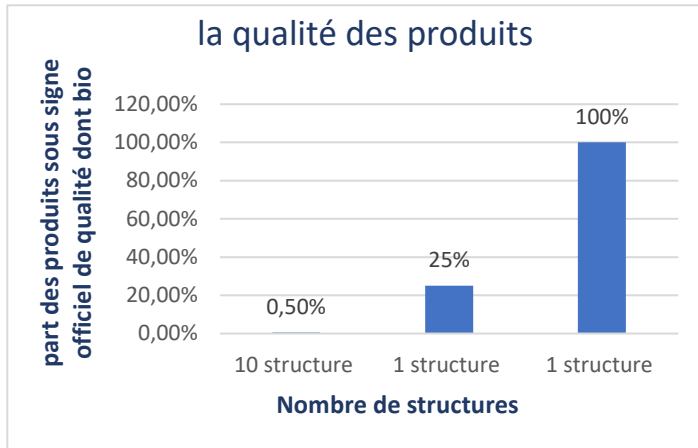
1. La qualité dans l'aide alimentaire

Comme nous l'avons vu en introduction, la qualité des produits peut recouvrir différents aspects. À travers les questionnaires soumis aux structures, seules quelques dimensions ont été interrogées :

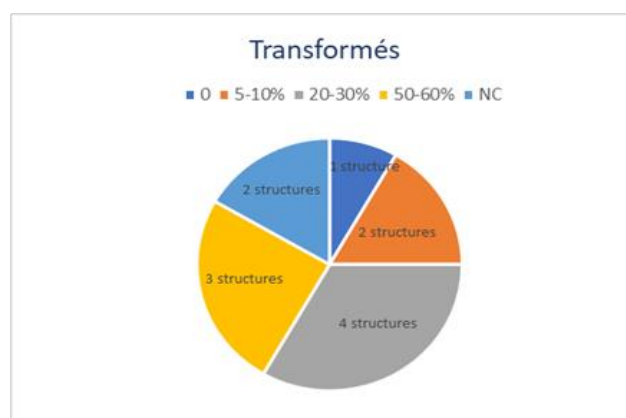
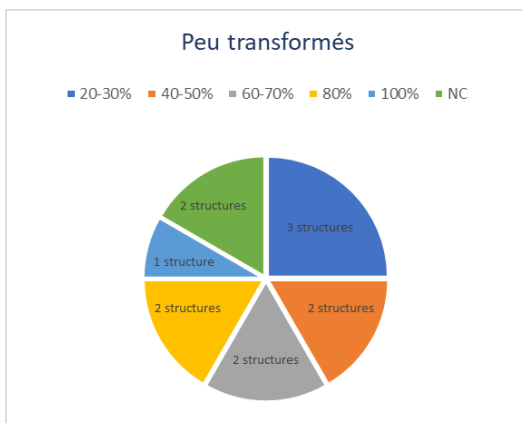
- la part en produits sous signes officiels de qualité (SIQO), tels que définis par la loi EGALIM,
- le niveau de fraîcheur et le niveau de transformation des produits,

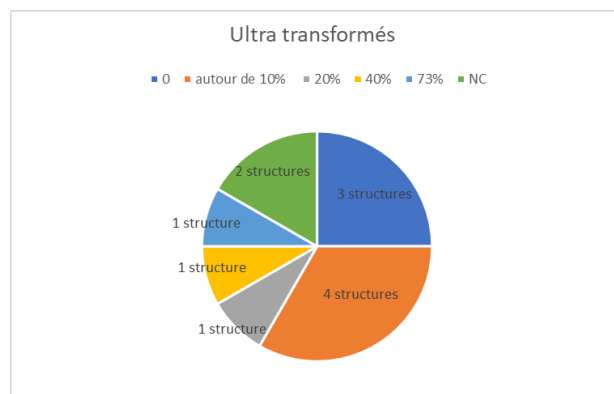
Au global, les données sont les suivantes pour 12 répondants :

- 10 structures sur 12 font appel à 95 ou 100% de produits de l'agriculture conventionnelle
- 8 structures sur 12 distribuent entre 40 et 60% de produits frais
- 4 structures distribuent autour de 10% de produits ultra-transformés



Part de produits par niveau de transformation





Lorsqu'elles sont questionnées sur le sujet de la qualité des produits, la majorité des structures d'aide alimentaire affirment ne pas prendre en compte la présence de labels ou le caractère bio des produits qu'elle distribuent. La fragilité de leurs approvisionnements, en quantité, ne leur permet pas de sélectionner ou de demander une meilleure qualité des produits.

a. Des difficultés de quantité qui ne permettent pas d'être très exigeant sur la qualité

Interrogés sur la qualité des produits, les restos du cœur de Pornic se sont exprimés de la façon suivante : « *ce n'est pas du premier choix* ». À Machecoul, les responsables des restos du cœur disent qu'il n'y a pas de réclamations particulières et que les gens sont satisfaits mais reconnaissent qu'ils n'ont pas trop le choix : « ***on est obligé d'accepter ce qu'ils nous livrent*** ». **Ils précisent toutefois que les produits issus du FEAD sont plutôt de mauvaise qualité et peu diversifiés et que c'est l'une des raisons pour lesquelles, ils organisent des ateliers cuisine – afin que les bénéficiaires puissent quand même s'en saisir.**

À l'épicerie de Saint Brévin, les responsables affirment ne pas vouloir proposer des produits de trop grande qualité, dans le sens où l'un des objectifs de l'association est d'apprendre à des personnes à bien s'alimenter avec des produits qu'ils ont les moyens d'acheter. Pendant un temps, l'épicerie avait passé un accord avec une Biocoop, qui avait réalisé une collecte pour l'épicerie. Il a été très difficile de vendre ces produits, potentiellement loin des habitudes de consommation des bénéficiaires de l'épicerie. Les bénévoles évoquent une barrière psychologique.

b. Une qualité convenable et stable

Si la faible quantité des approvisionnements dont bénéficient les associations d'aide alimentaire dans le Pays de Retz ne leur permet pas d'être trop exigeant dans la qualité des produits, il est important de souligner que les associations proposent tout de même une aide alimentaire de qualité. De plus, l'aspect qualitatif est moins mis à mal que l'aspect quantitatif des produits distribués.

A la croix rouge de Saint Viaud, la responsable reconnaît que les produits qu'elle distribue restent des produits « classiques », mais maintient que la qualité reste convenable.

A l'épicerie de Montbert, la responsable est plus que satisfaite de la qualité des produits qu'elle fournit à ses bénéficiaires. La responsable cite, noix de saint jacques, saumon, bar, foie gras... Selon la responsable, cette qualité des produits distribués est due aux magasins dans lesquelles l'épicerie se

fournit en ramasse. Il arrive même à la responsable de renvoyer des produits qu'elle ne juge pas assez qualitatifs – elle cite des sachets de croissants top budget.

Encore une fois, c'est la quantité dont les associations disposent qui leur permet d'être exigeantes sur la qualité ou non avec leurs fournisseurs. La gérante de l'épicerie de Montbert en a conscience ; c'est parce qu'elle bénéficie d'une ramasse importante auprès de plusieurs magasins qu'elle peut se permettre de refuser des produits de qualité moindre.

2. La place des produits locaux dans l'aide alimentaire

Le caractère local des produits de consommation, est mis en valeur d'une part pour son faible impact écologique, et d'autre part pour l'image de qualité qu'il renvoie. Au regard du premier aspect, il est nécessaire de revoir la notion de « local » dans un contexte où l'essentiel de ce qui est distribué par les associations d'aide alimentaire est un surplus ou déchet non valorisable par le marché. En ce sens, ces produits sont en permanence récupérés localement.

a. Ramasse locale

La ramasse, qui constitue une partie considérable de l'approvisionnement, les denrées sont déjà là, sur place. Autrement dit, même s'il s'agit de bananes de Guadeloupe, elles ont déjà parcouru le trajet. Elles se situent au magasin et sont destinées à la poubelle. Dans ce cas, on peut considérer comme local non pas un produit qui aurait parcouru peu de distance depuis son lieu de fabrication, mais plutôt un produit issu d'un magasin proche, quelle que soit la distance qu'il a parcourue pour y arriver initialement.

En considérant cette première acception du caractère local, on remarque que les associations d'aide alimentaire s'approvisionnent pour la plupart « localement ». Chaque antenne, chaque lieu de distribution de DLC s'approvisionne à proximité du lieu de distribution. DLC Saint Mars de Coutais, par exemple, récupère des produits à Rezé, Sainte Pazanne, Pont Saint Martin, Le Pellerin. Pornic va également s'approvisionner auprès de GMS et de producteurs situés à proximité du centre de distribution.

Le secours populaire, à Grand Lieu, allait récupérer de la ramasse à Geneston pendant quelques années. L'accord a été arrêté car cette ramasse nécessitait un temps bénévole et du matériel de transport pour très peu de quantité.

b. L'approvisionnement local n'est pas la priorité des associations d'aide alimentaire

« Ce n'est pas ce que les gens recherchent quand ils viennent »

Si l'on considère la seconde acception du « local », c'est-à-dire le fait que les denrées aient été produites localement, le constat est très différent. **Certaines s'approvisionnent localement mais le phénomène reste marginal et lorsque c'est le cas, il s'agit plutôt d'industriels (dont les circuits d'approvisionnement ne sont pas connus) que de producteurs locaux.** Ci-dessous les données issues des entretiens sur la part en produits locaux dans les produits distribués :

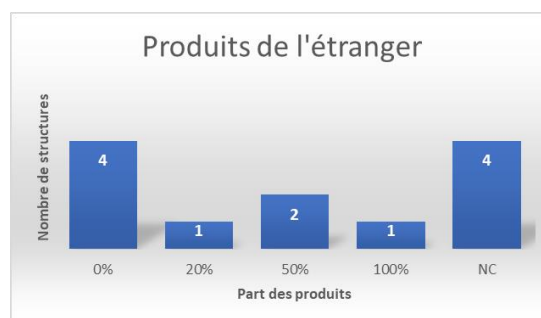
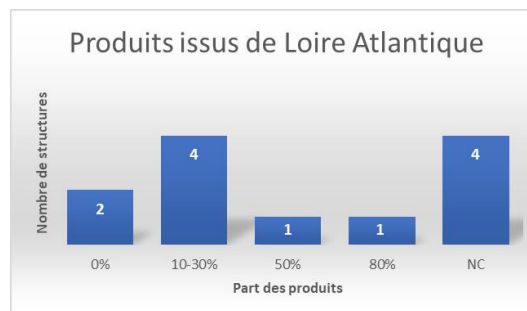
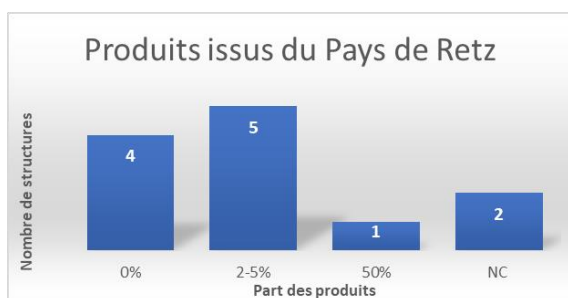


Tableau récapitulatif des sources d'approvisionnement local par structure :

Structure	Producteur – fournisseur	Type de produits
Restos du cœur de Machecoul	Maraîchers nantais – Océane notamment	Légumes
Restos du cœur de Pornic	Entreprise Collet	Plats préparés
Comité secours populaire de Grand Lieu	Ferme de Rublé	Légumes
Secours Populaire au MIN	Grossistes, maraîchers, coopératives du MIN (80% Loire-Atlantique)	Légumes
Anim'action	Scop al terre	Légumes
CSC Paimboeuf	Ferme de Sergonne Ferme de la Courandière	Légumes

Les entretiens réalisés rappellent que le recours à des produits locaux n'est absolument pas le but premier de ces associations. Leur objectif est simple : proposer une nourriture correcte à des personnes qui n'ont pas ou plus les moyens d'y accéder. Les associations n'ont ni le temps ni l'énergie pour démarcher des entreprises locales. Toutefois, certaines structures aimeraient pouvoir le faire : c'est le cas de la Croix Rouge de Saint Viaud qui a contacté des industriels locaux, comme la laiterie de Saint Père et l'usine de brioches Button, mais ces sollicitations sont restées sans réponse.

La Halte du cœur, au fonctionnement et à aux moyens logistiques incomparables aux autres associations, s'approvisionne auprès d'industriels locaux (50 – 60km autour de l'entrepôt). Cependant, le caractère local de ces approvisionnements est à nuancer en ce qui concerne le Pays de Retz puisque les entrepôts de la Halte du Cœur sont à Beaupréau en Mauges, c'est-à-dire à plus de 50km de la zone la plus à l'Est du Pays de Retz.

L'épicerie solidaire de Montbert ne réalise pas d'achats auprès de producteurs locaux. Si elle l'a déjà fait en 2022, c'est qu'il s'agissait de petits producteurs qui produisaient de bons légumes. En revanche, ces achats représentaient un coût élevé pour l'épicerie. En plus d'être financièrement onéreux, certains petits producteurs ne sont pas en capacité de fournir les quantités demandées par l'épicerie.

Côté production locale, il a été possible d'échanger avec un salarié de la ferme de Rublé, pour mieux connaître le fonctionnement du don au comité du secours populaire. Le partenariat n'est pas conventionné, il est à l'initiative de la ferme qui a voulu s'investir dans la vie locale et qui disposait de surplus de légumes. Avant de les redonner au secours populaire, les surplus étaient mangés par les cochons de la ferme. Il est important d'avoir en tête que la ferme fait ces dons pour des raisons idéologiques et des valeurs (les surproductions pourraient être écoulées au MIN et vendues à des grossistes). La ferme peut se permettre de donner les surplus plutôt que de les vendre, mais uniquement parce qu'elle est financièrement en bonne santé. En revanche, l'avantage réel amené par les associations d'aide alimentaire est la praticité ; en effet la ferme contacte les associations pour leur dire que des denrées sont disponibles, et l'association en question se charge de tout le reste.

Même si leur priorité n'est pas de s'approvisionner localement, on a pu remarquer que les achats locaux étaient valorisés par les bénévoles des associations d'aide alimentaire. Les associations restent sensibles à ces sujets mais manquent de temps et de moyens à y consacrer.

IV. Des leviers à actionner pour contribuer à l'amélioration qualitative et quantitative de l'aide alimentaire

A. Leviers pour améliorer l'existant

1. L'approvisionnement auprès des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)

Les associations ont des difficultés à s'imposer face aux GMS, notamment depuis la loi GAROT et les possibilités offertes en matière de solutions anti-gaspi. Mais les structures d'aide alimentaire mériteraient d'être davantage considérées par la GMS, quel que soit le type d'action menée, qu'il s'agisse de ramasse, des collectes ou des achats. En effet, ces associations rendent service lorsqu'elles récupèrent les invendus, génèrent du chiffre d'affaires lorsqu'elles organisent une collecte ou sont des clients lorsqu'elles achètent (qui plus est souvent en grandes quantités).

a. *La ramasse*

S'agissant de la ramasse, il est important de se rappeler que les associations rendent service aux GMS lorsqu'elles récupèrent leurs invendus. Le don des denrées dispense la GMS de gérer ces denrées qui sont, pour elle, des déchets à traiter et il engendre un abattement fiscal à hauteur de 60% des coûts de production (prix d'achat + manutention dans le cas des GMS).

b. *La collecte*

Dans le cas de la collecte, l'association génère des achats supplémentaires chez les clients du magasin.

L'association se place à l'entrée du magasin et demande aux clients d'acheter des produits en plus pour que l'association puisse les redistribuer à ses bénéficiaires. Dans ce cas, ce sont les clients du magasin qui participent, et les associations ayant recours à ces collectes augmentent le chiffre d'affaire du magasin autant qu'elle capte des produits. En ce sens, la présence de l'association a un impact financier positif direct sur le magasin. On l'a vu, en l'état actuel des choses, les GMS « acceptent » que des collectes se déroulent dans leur enseigne, alors qu'elles en sont les premières bénéficiaires. A la lumière de cela, on peut imaginer une prise de conscience des associations, qui au contraire pourraient mettre en concurrence les GMS, en leur demandant de potentielles réductions.

Ce que font les Restos du cœur à Pornic à ce niveau-là est assez inspirant, ils ont mis en place l'arrondi en caisse en partenariat avec la Biocoop. Les clients de la Biocoop sont invités par le magasin à payer un supplément pour les restos du cœur lors de leur passage en caisse. Une fois que la cagnotte a atteint les 300 euros, les restos en sont informés et peuvent aller profiter de cette cagnotte en bon d'achat dans le magasin. De cette façon, tout le monde s'y retrouve : le magasin augmente son chiffre d'affaires et les restos du cœur bénéficient d'une cagnotte conséquente sans avoir eu à investir beaucoup de travail organisationnel et opérationnel dans la collecte.

c. Les achats

Dans ce troisième et dernier cas, les associations achètent directement des produits aux grandes et moyennes surfaces. Elles sont alors des clients comme les autres et qui plus est, elles achètent en grande quantité. On pense notamment à l'épicerie de Saint Brévin, qui réalise plusieurs centaines d'euros d'achat chaque semaine. L'épicerie de Saint Brévin dispose déjà de quelques pourcents de réduction dans le magasin où elle s'approvisionne, et compte bientôt remettre différentes GMS en concurrence pour obtenir une réduction plus importante. À ce titre, ce que fait l'épicerie de Saint Brévin pourrait inspirer d'autres associations d'aide alimentaire.

d. La sensibilisation

Les grandes et moyennes surfaces étant aujourd'hui démarchées par des entreprises à but lucratif antigaspi comme TooGoodToGo ou Phenix, ou mettant en place elles-mêmes des rayons antigaspi, il est essentiel pour les associations d'aide alimentaire de les sensibiliser sur leur importance dans l'approvisionnement de l'aide alimentaire. S'il faut garder en tête que les GMS restent des acteurs privés dont le premier objectif est de maximiser les profits, des compromis peuvent être trouvés avec eux. Par exemple, le directeur d'une GMS aux alentours de Pornic a contacté les restos du cœur de Pornic pour leur dire qu'il allait sûrement leur donner une partie des recettes issues des rayons antigaspi, ayant pris conscience que les denrées vendues ainsi ne participaient plus à nourrir les personnes en situation de précarité alimentaire. Le Secours Populaire a également témoigné au sujet d'un magasin qui a mis en place les deux solutions en parallèle : un rayon anti-gaspi et du don.

2. La nécessité d'une meilleure coordination

Certaines associations regrettent le manque de coordination entre les différentes associations d'aide alimentaire, elles se sentent cloisonnées et souhaiteraient coopérer davantage. Par exemple, une association regrettait qu'il n'y ait pas un atelier cuisine en commun, organisé par différentes associations et ouvert à toutes les personnes en situation de précarité alimentaire.

Cela dit, certaines d'entre elles restent sceptiques à cette idée car elles ne voient pas forcément l'utilité du travail de coordination tel qu'il est initié par exemple au sein des collectivités. En outre, lorsque les démarches de coordination impliquent des réunions régulières (hebdomadaires par exemple), la majorité des structures d'aide alimentaire ont du mal à répondre présentes car elles sont souvent gérées et animées par des bénévoles qui consacrent déjà beaucoup de temps au fonctionnement de la structure.

Enfin, lorsque l'on considère la question de la coordination, il est nécessaire d'évoquer l'existence de différends entre associations, qu'ils soient issus de la philosophie de chaque association, des frictions entre les bénévoles des différentes structures, etc. Par exemple, il arrive que certaines structures en fournissent d'autres avec ce qu'elles n'ont pas pu distribuer, tout en demandant de ne pas divulguer d'où viennent les denrées, de peur d'être perçues comme ne sachant pas gérer ses stocks ou en récupérant trop.

En résumé, la majorité des structures rencontrées coopèrent déjà mais cette coopération mériterait d'être accentuée et d'impliquer des structures qui sont plus isolées.

L'idée du recrutement d'un ou d'une coordinatrice de l'aide alimentaire à l'échelle du Pays de Retz, par exemple salarié(e) au niveau du PETR, a été soulevée par plusieurs acteurs de l'aide alimentaire et un CCAS. Un poste créé en externe des structures et à l'échelle du Pays permettrait

d'adopter une posture de neutralité pour faire le lien entre les différentes associations sans en privilégier certaines plus que d'autres et aussi d'avoir une vision globale du territoire afin d'éviter de reproduire à un endroit donné ce qui a déjà été mis en place ailleurs sur le territoire. Ce coordinateur pourrait agir sur de nombreux aspects :

- Optimiser les jours de ramasse dans les GMS, entre les associations nécessiteuses
- Démarcher des nouveaux donateurs ou lieux de ramasse puis proposer aux associations de se positionner
- Coordonner les différentes associations pour favoriser une entraide logistique et les échanges de produits
- Piloter la création d'un chantier d'insertion et faire le lien avec la collectivité qui soutiendrait un tel projet
- Faire le lien avec la production locale ; piloter un groupement d'achat
- Accompagner les associations dans leur recherche de financements locaux

a. Optimiser le partage de la ramasse

En ce qui concerne la ramasse, il est très intéressant de relever que la majorité des associations sont ouvertes pour la distribution uniquement quelques jours par semaine et qu'elles peuvent récupérer les invendus uniquement la veille ou le jour même (les produits étant souvent des invendus bientôt périmés) ; les associations pourraient donc théoriquement se partager les jours de ramasse au sein d'une même GMS en fonction de leurs créneaux de distribution. Actuellement, la majorité des associations, qui fonctionnent en bonne intelligence, ne vont pas démarcher des GMS si elles savent que ces dernières fournissent déjà d'autres associations. Ainsi, par peur de venir concurrencer une autre association, elles se privent d'une source d'approvisionnement dont elles pourraient potentiellement bénéficier si elles communiquaient davantage avec les bénévoles des autres associations de la même zone géographique. Au comité du secours populaire de Saint Jean de Boiseau par exemple, les invendus donnés par une GMS sont jetés tous les autres jours de la semaine, soit plus de la moitié du temps.

Sur cet enjeu de la concurrence, certaines structures de l'aide alimentaire constatent une évolution dans les mentalités et dans les pratiques avec des associations de plus en plus ouvertes à la coopération. À titre d'exemple, le secours populaire au MiN a pris contact avec les restos du cœur pour partager les plats préparés donnés par le CHU de Nantes.

b. Développer et faciliter les échanges de produits entre les associations

Une meilleure coordination entre les structures d'aide alimentaire permettrait potentiellement à des structures qui n'ont pas les moyens d'offrir une diversité d'aliments suffisante, d'améliorer leur offre d'aide alimentaire. Par exemple, les restos du cœur de Pornic bénéficient de dons de plats cuisinés produits localement, mais reçoivent le même plat trop régulièrement. Non loin de là, à Saint Viaud, l'antenne de la croix rouge récupère les surplus de repas du site d'accueil de personnes handicapées et de personnes âgées Mindin, de Saint Brévin. De cette situation, il est imaginable de mettre en place des échanges de repas, qui permettrait aux deux associations de proposer des repas plus variés à leurs bénéficiaires. De la même façon, un responsable de la Halte du Cœur fait le constat de ne pas avoir assez de produits de base (huile, sucre, farine) à distribuer, alors que l'association dispose de produits transformés en très grande quantité. Dans le même temps, d'autres associations regrettent d'avoir trop de produits bruts et pas assez de plats préparés.

Ceci étant dit, certaines structures coopèrent déjà, ce qui leur permet d'optimiser largement leur fonctionnement. Par exemple, les restos du cœur de Pornic travaillent beaucoup avec les autres centres des restos, à Machecoul et à la Bernerie. En effet, les centres ayant des jours d'ouverture décalés, ils peuvent se donner des produits qui auraient été périmés s'ils avaient attendu, jusqu'à la prochaine ouverture du centre. De cette façon, les produits sont donnés à un autre centre qui propose une distribution le lendemain ou le surlendemain. Solidarité partage et les restos du cœur de Machecoul développent le même type de coopération.

3. Expérimenter une épicerie solidaire itinérante ?

Un projet d'épicerie solidaire mobile a déjà été porté par des bénévoles sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz et soumis aux élus locaux notamment en vue de le financer durant l'année 2022. Dans un contexte de problématiques grandissantes en matière d'approvisionnement, partagées par les acteurs de l'aide alimentaire, et d'augmentation des coûts des fluides, il n'y a pas eu de consensus au sein du Bureau communautaire sur les suites à donner. Les élus ont émis des réserves quant à la pérennité du projet et de son modèle économique. Dans ce cadre, et dans un souci de conforter et de consolider les structures actuelles, il n'a pas semblé pertinent de favoriser l'implantation d'une nouvelle structure. Le projet a été mis en sommeil.

Cependant, le secours catholique évoque de gros problèmes de mobilité et anticipe une situation intenable d'ici deux ans. L'association préconise donc la mise en place d'un véhicule qui puisse apporter l'aide alimentaire là où elle est demandée et inexistante pour le moment. Le projet initial porté sur le territoire de Pornic Agglo Pays de Retz, était construit de sorte que chaque client respectait un tarif différent, en fonction de son niveau de précarité. Le secours catholique argue également que l'absence de critère pour accéder à cette épicerie mobile permettrait de ne pas stigmatiser les gens qui en bénéficieraient.

B. L'approvisionnement auprès des producteurs locaux et de la restauration collective : un défi réalisable ?

1. Production locale

a. Achats

L'approvisionnement auprès de producteurs locaux est envisageable pour les achats, qui sont par définition effectués auprès d'un fournisseur choisi, et peuvent donc être réalisés chez des producteurs locaux. Par exemple, Anim'action se fournit principalement chez un producteur local ; 50% de ce que l'association vend est produit en Pays de Retz. Mais certaines associations ou antennes, comme les restos du cœur de Saint-Viaud par exemple, ne disposent pas de budget suffisant pour réaliser des achats, quels qu'ils soient.

À Saint-Brévin, l'épicerie solidaire a déjà fait l'expérience d'un approvisionnement local dans le cadre du projet Uniterres¹⁰, porté par l'ANDES, qui visait à mettre en place un approvisionnement local

¹⁰Avisse. « Uniterres ». Publié le 11 janvier 2017. <https://www.avise.org/portraits/uniterres>

pour les épiceries de l'ANDES. Le projet Uniterres proposait d'aller chez les producteurs locaux et d'essayer de les soutenir dans leur programme de création d'entreprise. Les retours de l'épicerie à propos du programme sont sans équivoque : « *cela n'a pas fonctionné* ». Selon le président de l'association, les petits producteurs ne sont pas en capacité de fournir régulièrement en quantité suffisante. Par ailleurs, il déplore les investissements importants réalisés dans du matériel lié au programme, sans que l'épicerie n'arrive à obtenir les produits dont les gens avaient besoin. Disant cela, il pointe ici un autre frein important : les habitudes de consommation des bénéficiaires de l'aide alimentaire ne sont pas caractérisées par une forte demande en produits locaux et de saison. Le président de l'épicerie rappelle que la banane est le fruit le plus vendu par l'épicerie.

Le président de l'épicerie de Saint-Brévin précise également qu'il faut acheter en quantité conséquente pour rendre les prix des producteurs locaux abordables. À ce titre, la mise en place de groupements d'achats peut être intéressante même si le niveau de remise lié au groupement doit être important pour que les produits soient plus abordables que les produits achetés en GMS. L'épicerie a rencontré un producteur de produits laitiers à Saint-Michel-Chef-Chef : même si ce dernier a accepté d'accorder une remise de 10% à l'épicerie, les tarifs restaient trop élevés pour le budget de l'association.

Malgré ces expériences peu encourageantes, l'épicerie reste ouverte et enthousiasme à l'idée de soutenir la production locale et serait donc prête à retenter l'expérience. En attendant, l'association met en valeur les producteurs locaux, à travers une appellation qu'elle a créée : « *jardin nature* ».

De son côté, la Banque alimentaire a démarché un maraicher Bio à Orvault mais ce dernier n'étant pas en capacité de savoir ce qu'il allait pouvoir fournir, le partenariat ne s'est pas concrétisé. En effet, il est difficile pour une structure aussi importante que la Banque alimentaire de se déplacer pour de faibles quantités. Cette expérience illustre le besoin de planification de la production pour répondre aux structures de l'aide alimentaire.

La ferme de Rublé, questionnée sur l'idée de vendre une partie de la production à des associations d'aide alimentaire, a immédiatement rappelé que la ferme doit d'abord rester rentable. Cela dit, le salarié rencontré rappelle le fait que les prix pratiqués par la ferme pour certains produits sont inférieurs à ceux pratiqués dans les GMS. **De plus, il a affirmé qu'une négociation était envisageable dans le cas où une association d'aide alimentaire s'approvisionnerait régulièrement et en quantité auprès de la ferme.**

La mise en place d'un groupement d'achat, qui unirait les différentes associations et leur garantirait un pouvoir de négociation n'a pas été évoqué par les associations. L'organisation et la coordination d'un tel projet serait sans doute rendue difficile au regard des différends politiques qui existent entre les associations. Par ailleurs, les associations les plus importantes bénéficient déjà de centrales qui se chargent d'une partie de l'approvisionnement de tous les centres de distribution du département, et bénéficient donc déjà d'un pouvoir de marché lié aux quantités achetées. C'est le cas de la Banque alimentaire par exemple qui parvient à négocier auprès de grossistes des tarifs très avantageux ; la salariée rencontrée évoque notamment des accords permettant à la Banque alimentaire de récupérer 1 palette offerte à chaque palette achetée.

Toutefois, un tel projet pourrait être envisagé pour des plus petites structures, ayant besoin de mutualiser leurs achats pour diversifier leurs sources d'approvisionnement.

b. Ramasse et dons

Dans le cas de la ramasse, les associations d'aide alimentaire voient davantage d'opportunités d'approvisionnement local. En effet, la ramasse étant gratuite, le frein des tarifs trop élevés est levé. Nous considérerons ici le don, davantage d'actualité chez les producteurs.

Les restos du cœur de Machecoul par exemple bénéficient de dons de maraîchers qui parfois produisent en trop grande quantité. A la croix rouge, à Saint-Viaud, les bénévoles ont la volonté et les moyens humains et logistiques pour récupérer davantage de ramasse mais les producteurs ne sont pas forcément en capacité de mettre à disposition leurs invendus.

Il existe effectivement des freins à la ramasse et à la récupération de dons issus de producteurs locaux. Solidarité partage raconte son expérience avec un maraîcher qui leur avait proposé de glaner un champ après la récolte. Si le responsable de l'association apprécie le geste et aurait aimé pouvoir en profiter, il rappelle que ce genre de schéma est difficilement applicable dans le sens où le temps bénévole n'est pas suffisant pour le gérer. Face à cette situation, des élus locaux auraient proposé la mise à disposition de bénévoles pour ces glanages mais le fait que cette organisation repose uniquement sur le volontariat et sur la disponibilité des bénévoles empêchent, selon le responsable de l'association, la mise en place d'une ramasse fonctionnelle et durable.

Le rôle de structures intermédiaires facilitantes comme SOLAAL, est important dans la mise en œuvre du don par la production locale. Comme évoqué plus haut, la structure fait en effet le lien entre les producteurs locaux ayant des invendus et les associations d'aide alimentaire ayant besoin de compléter leurs approvisionnements à travers une plateforme en ligne qui permet de le faire en temps réel et de générer les documents administratifs associés à ce don (notamment côtés producteurs pour bénéficier de la déduction fiscale liée au don).

La mise en place de la plateforme Proxidon par la Banque alimentaire, qui répond au même objectif que SOLAAL en élargissant toutefois les fournisseurs possibles (toutes les structures qui produisent de l'alimentation), permettrait éventuellement de jouer ce rôle d'optimisation de la ramasse et de partage entre les différentes associations. A la différence de SOLAAL, qui inclut le transport dans son offre de service, Proxidon permet directement aux associations de s'autosélectionner en fonction de leur fonctionnement (capacités de stockage, de transport etc.)

c. Production directe

La production directe constitue un enjeu et une piste de réflexion intéressante pour le développement de l'approvisionnement local. Deux cas de figure sont possibles : l'association d'aide peut être bénéficiaire de cette production directe ou en être aussi à l'origine.

Les jardins du cœur : la production par et pour les Restos du cœur

Local, frais et de qualité, la production par et pour les restos du cœur existe et fonctionne. L'entretien réalisé avec le responsable du jardin du cœur de Saint-Nazaire a permis de gagner en compréhension sur les deux modèles possibles des jardins du cœur :

- les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI), dans lesquels des salariés en insertion travaillent, sous la responsabilité d'un chef jardinier diplômé.
- les jardins de proximité, gérés et travaillés par des bénévoles

La majorité des centres qui s'approvisionnent aux jardins du cœur de Saint Nazaire sont situés au Nord de la Loire, le centre de Pornic est le seul du Pays de Retz à aller chercher des fruits et légumes à Saint-Nazaire. Pour information, un jardin du cœur est en cours de développement dans le Pays de Retz, à Saint Pazanne.

Atelier chantier d'insertion (ACI)

Les ACI sont fortement subventionnées par le ministère du travail, via sa politique publique de l'emploi, qui le conduit à prendre au charge la quasi-totalité des dépenses de personnel des salariés polyvalents. Toutefois ce financement couvre une partie seulement des charges d'exploitations de la structure. Ainsi, les collectivités locales (région, département, intercommunalités et communes) sont également sollicitées sur le financement via des subventions, la mise à disposition de terrains et/ou de bâtiments ou via la passation de marchés publics. La mise en place d'un tel projet nécessite un terrain suffisamment grand et des locaux pouvant accueillir des travailleurs dans les règles régissant le droit du travail. C'est justement pour ces raisons que l'ACI de Saint-Nazaire a dû laisser place à un jardin de proximité, les locaux ne répondant pas aux normes en vigueur. Plus productif car mobilisant des travailleurs (14) et des encadrants techniques et sociaux (3), l'ACI de Saint-Nazaire parvenait à produire environ 35 tonnes de légumes par an.

Jardins de proximité

Maintenant jardin de proximité, le jardin du cœur de Saint-Nazaire doit compter sur des bénévoles relativement âgés et peu nombreux. Cette diminution de la force de travail mobilisée engendre des baisses dans la production : le jardin parvient aujourd'hui à produire environ 15 tonnes avec la même surface. D'après le responsable des jardins de Saint-Nazaire, il est nécessaire d'avoir une trentaine de bénévoles disposés à travailler au jardin, que des centres de distribution des restos du cœur qui aient un appétit pour le jardin, qui valorisent les produits du jardin et soient en capacité d'envoyer des volontaires pour aider. L'idéal, selon ce responsable, serait que chaque centre ait son propre jardin, situé à proximité. En effet, le fait que les jardins soient loin des personnes bénéficiaires rend difficile leur participation. D'autre part, les bénéficiaires des restos du cœur sont souvent des personnes fragilisées, qui n'ont pas forcément les moyens de venir aider.

Il est à noter que La halte du cœur a également mis en place un jardin cultivé par les bénévoles de l'association. D'après un responsable de l'association, le projet était prometteur mais sa réalisation laisse à désirer. En effet, le projet fonctionnait tant qu'il était animé par un professionnel, recruté grâce à une subvention. Depuis que l'association n'en bénéficie plus, le jardin est en friche.

Ces deux expériences, l'une des restos du cœur et l'autre de la halte du cœur, convergent vers les mêmes conclusions. **Les chantiers d'insertion sont à privilégier, mais nécessitent un soutien financier et opérationnel de la collectivité locale. Le fait de privilégier des formats professionnalisant comme les chantiers d'insertion ne doit toutefois pas empêcher la réflexion sur l'implication des bénéficiaires de l'aide alimentaire, non pas sous sa dimension productive mais pour les autres dimensions associées au jardin : vecteur de lien social, lieu ressourçant, partage d'expérience, etc.**

1. Restauration collective

a. La restauration scolaire et l'exemple de Couëron

Lorsque les associations d'aide alimentaire rencontrées sont interrogées sur le sujet de l'approvisionnement auprès de la restauration scolaire, elles répondent souvent de la même façon : le sujet n'a pratiquement jamais été envisagé. En les interrogeant, il a été constaté que les associations sont ouvertes à la question mais qu'elles ne voient pas cela comme possible. Presque toutes disent qu'elles n'ont pas les habilitations pour le faire puis évoquent les problèmes liés au conditionnement.

A Saint-Brévin, lorsque le responsable de l'épicerie sociale est questionné sur le sujet, il affirme y avoir pensé, mais dit aussi qu'il « *n'est pas sûr qu'il y ait des cantines scolaires qui redistribuent des excédents* ». Même s'il est plutôt enthousiaste à l'idée de développer ce genre d'approvisionnement, il précise que les bénéficiaires, avec qui le sujet a été évoqué, n'auraient pas vraiment accroché à l'idée.

De leur côté, les restos du cœur de Machecoul ont été contactés par une école privée locale voulant faire don d'un surplus. Devant trouver une réponse le jour même, et ne sachant pas ce qu'il en était du point de vue réglementaire, le centre de Machecoul a dû refuser le don. Dans le cas contraire, ils auraient eu à demander l'accord du siège à Nantes, ce qui était administrativement trop lourd pour un don ponctuel. Au regard de cette expérience, il serait intéressant pour les structures de l'aide alimentaire de conventionner avec ces organismes de restauration collective pour entériner le fait que le jour où ces cantines se retrouvent avec de la nourriture en trop, elle soit automatiquement donnée à une association d'aide alimentaire. Ce mode de fonctionnement existe et a été mis en place dans la commune de Couëron.

La commune de Couëron a signé une convention de don de denrées alimentaires avec les restaurants du cœur de Loire-Atlantique en 2022 après avoir rencontré les différentes associations d'aide alimentaire du territoire. Concrètement, le responsable de production et les agents de la cuisine centrale procèdent au don sur les jours de collecte définis avec les restos du cœur, à savoir :

- Vendredi en période estivale (mars à octobre)
- Mardi et vendredi en période hivernale (novembre à février)

Les bénévoles des restos du cœur se déplacent pour venir récupérer les denrées. La responsabilité de l'association est engagée à partir de l'enlèvement des denrées, à la signature de l'attestation de dons de denrées. La convention cadre contient des critères de régithermie des denrées, de traçabilité et de responsabilité.

Les denrées sont conditionnées dans des barquettes plastiques operculées. Les denrées données sont à la fois des plats cuisinés en cuisine centrale (exemple : sauté de viande, légumes divers, gratins, féculents, etc.) mais aussi des denrées brutes type fromages, laitages.

Des bilans semestriels ont été organisés avec l'association pour suivre à la fois la pertinence des dons au regard des besoins, mais également la fluidité du process dans sa globalité. La commune de Couëron nous a transmis quelques données chiffrées pour 2022 et 2023 :

- Du 01/03/2022 au 31/12/2022 : 272.93 kg de denrées ont été données soit environ 27 kg par mois.
- Du 01/01/2023 au 30/06/2023 : 456.9 kg de denrées ont été données soit environ 76 kg par mois

La hausse conséquente du don (+ 100% entre l'année 2022 et 2023) est liée à plusieurs paramètres :

- L'identification plus fine des denrées surproduites et ne nécessitant pas d'être réchauffées sur les offices de restauration, maximisant ainsi les capacités de dons.
- La proportion de périodes hivernales prises en compte en 2023 vs 2022 (lors des périodes hivernales, deux collectes par semaine ont lieu).

La démarche de la commune s'inscrit dans son action de lutte contre le gaspillage alimentaire. De nombreuses actions ont été mises en place pour limiter ce gaspillage mais un certain volume de déchets sont incompressibles car difficiles à anticiper :

- Les absences imprévues et les fermetures de classes inopinées
- L'appétit des enfants, variable d'un jour à l'autre
- L'appréciation du repas, qui peut également varier d'un plat à l'autre, d'une recette à l'autre.

Les communes du Pays de Retz pourraient être sensibilisées à cette possibilité de faire don de leurs invendus (après démarche de réduction du gaspillage) et accompagnées dans le conventionnement avec les structures de l'aide alimentaire. De leur côté, les associations doivent prendre connaissance des évolutions de la réglementation permettant aujourd'hui ce don de denrées.

b. Autres établissements de restauration collective

La croix rouge de Saint-Viaud récupère les surplus du centre MINDIN car ceux-ci sont conditionnés en portions individuelles. Il s'agit de plats cuisinés à consommer aussitôt. D'après la responsable du centre, la croix rouge peut les récupérer car ils sont bien emballés, avec la date de fabrication affichée sur chaque plat.

Le secours populaire, au MiN, récupère notamment des plats cuisinés au CHU de Nantes ; d'une centaine à plus de trois-cents repas à chaque fois.

C. Quels freins et quelles innovations ?

1. Les freins

a. Bénévolat

On l'a vu au fil des parties précédentes, le fait que toutes les associations d'aide alimentaire reposent sur des bénévoles fragilise largement les potentiels projets pour développer l'approvisionnement. Que ce soit pour la production directe par les associations, le démarchage de nouvelles GMS, pour la ramasse ou le glanage dans les champs, la force de travail des bénévoles est fragile et à la fiabilité interrogée. Globalement, les associations sont sereines sur leur capacité à continuer de mobiliser des bénévoles pour les actions qu'elles effectuent aujourd'hui. Cependant, ces mêmes associations disent de pas être en capacité de mobiliser suffisamment de bénévoles supplémentaires pour mettre en place de nouveaux projets et nouvelles idées.

En résumé, les bénévoles des associations sont suffisamment présents, collectivement, pour assurer une continuité dans l'aide alimentaire, mais les heures de bénévolat manquent pour faire émerger des initiatives durables, dans lesquelles s'investissent individuellement les bénévoles. D'autre part, la salariée de la Banque alimentaire a pu partager le fait que l'aide physique apportée par les bénévoles était suffisante, mais qu'ils manquaient surtout de bénévoles avec des compétences spécifiques comme le management ou la gestion de projet.

b. Financement

Au regard des limites du bénévolat, la nécessité de développer du salariat pour améliorer les approvisionnements existants et en trouver de nouveaux se pose, et avec elle, la question de son financement. En effet, on remarque parmi les associations rencontrées, que celles qui bénéficient d'un financement suffisant pour employer des coordinateurs ou des travailleurs sociaux, peuvent développer des nouvelles sources d'approvisionnement. C'est le cas du Secours Catholique qui a recruté une coordinatrice à l'échelle du Pays de Retz. Parmi ses missions : le lancement prochain dans un nouveau projet d'aide alimentaire ; il s'agira d'un groupement d'achats, d'un panier bio solidaire (à l'image de ce que fait l'association Anim'action), ou d'un jardin partagé. L'essai sera probablement effectué sur la communauté de communes de Sud Estuaire.

c. Isolement des structures

Certaines structures peuvent être fragilisées par leur isolement, une coordination des associations d'aide alimentaires pourrait les soutenir et renforcer leur activité. Cet isolement et ce manque de coordination entre les associations est particulièrement flagrant à Saint-Viaud, où les trois associations d'aide alimentaire sont localisées sur la même zone d'activités, à quelques centaines de mètres les unes des autres, sans qu'elles ne communiquent et ne portent des projets en commun. Aux restos du cœur de Saint Viaud, les bénévoles affirment ne pas communiquer du tout avec les autres structures. D'après eux, il s'agit de consignes de Paris, de la politique des restos du cœur. Côté croix rouge, la responsable confirme ne pas avoir de contacts avec les autres structures, mais précise que « *personne ne l'appelle non plus* ». La responsable trouve intéressante l'idée déjà de se mettre en réseau pour partager la nourriture.

Le secours catholique de son côté déplore un manque de coordination entre les différentes associations et parle d'un véritable « cloisonnement ». Pour l'épicerie brévinoise, les échanges ont essentiellement lieu avec l'ANDES et au sein de son réseau. Il y a bien des échanges de denrées avec les restos du cœur mais pas de projet commun, ni même l'idée d'en faire.

d. Autonomie des structures

L'autonomie de certaines structures constitue également un frein au développement de nouveaux projets en termes d'approvisionnement.

A titre d'exemple, les restos du cœur de Machecoul ou le Secours Catholique, ne peuvent pas conventionner, ou s'engager dans un partenariat local sans l'aval de l'échelon départemental, voire national. Toutefois, ils restent libres de récupérer ponctuellement ou régulièrement (sans convention)

des dons et de la ramasse. Pour ce faire, ils ont besoin de connaître les partenariats locaux possibles et leurs marges de manœuvre. Sur le plan de l'utilisation des financements, les antennes locales des têtes de réseaux doivent également en référer à leurs délégations respectives.

2. La place des collectivités : une reconnaissance nécessaire et un soutien financier bienvenu

a. Les collectivités auprès des associations d'aide alimentaire

« J'aimerais bien avoir un peu plus d'aide de leur part, qu'ils viennent déjà nous voir »

Les collectivités, qu'elles financent ou non les structures d'aide alimentaire sur leur territoire, ont un rôle crucial à jouer dans l'aide alimentaire, ne serait-ce qu'en reconnaissant l'apport et la nécessité du travail fourni par les associations d'aide alimentaire présentes.

En effet, les structures d'aide alimentaire sont très inégalement financées et soutenues par les collectivités locales. Certaines associations sont bien financées, d'autres bénéficient de la mise à disposition des locaux communaux à titre gratuit, alors que d'autres doivent payer un loyer non négligeable (plusieurs centaines d'euros) à la commune dans laquelle elles prodiguent leur aide alimentaire. Dans certains cas, les CCAS renvoient les personnes ayant des besoins alimentaires vers des associations qu'ils ne soutiennent pas. Le secours catholique notamment déplore ces pratiques, en citant notamment le cas d'un CCAS qui réoriente des personnes vers l'association tout en affirmant qu'il n'y a pas de précarité sur leur territoire.

Aux restos du cœur de Machecoul par exemple, les bénévoles travaillent en lien avec la mairie, et affirment que les institutions locales sont attentives à leur travail. Ils bénéficient également d'un local au loyer et charges financées par la mairie. L'association DLC, en revanche, regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de communes qui agissent en faveur de la coopération entre les acteurs de l'alimentation, de la santé et du social. De la même façon, les bénévoles de la croix rouge à Saint Viaud affirment n'être aidés par personne. Certaines associations, comme la halte du cœur par exemple, essaient de tisser des liens avec les CCAS.

Comme nous l'avons vu plus haut, lorsque nous avons évoqué la production directe par et pour les associations, le premier enjeu est celui d'accéder à des terrains agricoles. Ici aussi, et de la même façon qu'elles peuvent mettre des locaux à disposition, les collectivités seraient les bonnes interlocutrices pour mettre des terrains à disposition des associations.

b. Les associations d'aide alimentaire auprès des collectivités

Certaines structures d'aide alimentaire jouent un rôle actif dans les décisions des collectivités liées à la précarité alimentaire. A Saint-Brévin, par exemple, l'épicerie est présente au conseil d'administration du CCAS. En ce cas, la pertinence et l'action des associations d'aide alimentaire est clairement reconnue, d'autant plus qu'en les intégrant pleinement dans les conseils d'administration, ces communes reconnaissent leurs savoirs sur les questions de précarité et les intègrent aux instances décisionnaires. A

l'inverse, d'autres structures auraient aimé participer à l'élaboration du volet précarité du projet alimentaire territorial, sans y avoir été conviées.

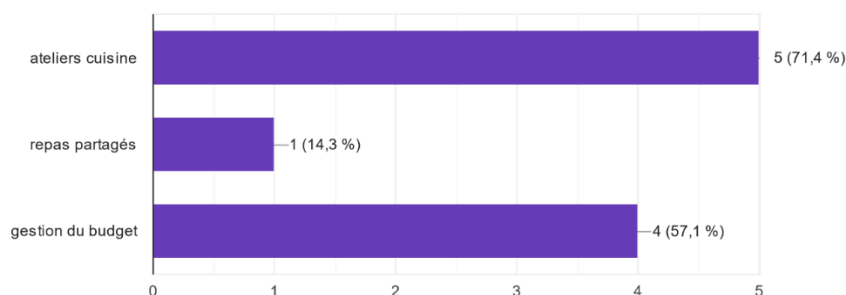
D. Les actions liées à l'aide alimentaire

Les associations d'aide alimentaire fournissent parfois un accompagnement aux personnes accueillies. À Saint-Brévin par exemple, cet accompagnement représente une grande partie de l'activité de l'association, et la moitié de son budget global. Certains accompagnements ne sont ni en lien avec l'alimentation, ni uniquement de l'ordre de l'accompagnement social (ex : aide au départ en vacances ou partenariats avec des coiffeur.euses). Nous nous focaliserons ici sur l'accompagnement et les activités liées à l'alimentation.

Près de trois quarts des CCAS (23 réponses) proposent un accompagnement complémentaire de l'aide alimentaire ; un nombre conséquent d'entre eux travaillent en partenariat avec d'autres acteurs de l'alimentation, parmi lesquels on retrouve des producteurs locaux, des associations comme Campus fertile, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz, des jardins partagés et autres.

Si c'est le cas, quels sont les accompagnements proposés?

7 réponses



1. L'accompagnement

Les associations font le choix de proposer ou non un accompagnement complémentaire à l'aide alimentaire. Ces choix reflètent des philosophies et des visions différentes. En simplifiant à l'extrême, certaines associations pensent qu'il est impensable de fournir une aide alimentaire sans un accompagnement qui pousserait les bénéficiaires à sortir de la pauvreté, alors que d'autres trouvent déplacé de conditionner une aide alimentaire à la construction d'un projet d'insertion professionnelle par exemple. Il arrive aussi que des associations d'aide alimentaire ressentent l'envie d'apporter un accompagnement complémentaire, sans pouvoir le faire, faute de temps et/ou de compétences nécessaires.

A la Halte du cœur, le chauffeur et les bénévoles prennent en charge les encaissements et la distribution. À côté de ça, les salariés en charge de l'animation sociale de l'association accueillent les bénéficiaires et dialoguent avec eux, les orientent etc. L'association projette même de développer cet aspect-là d'accompagnement, notamment par rapport au phénomène de non-recours aux droits.

Au secours catholique, dont seule l'antenne de Sud Estuaire propose de l'aide alimentaire, les personnes aidées bénéficient surtout d'un accompagnement (apprentissage du français, aide à la rédaction de CV et lettres de motivation, accueil vacances familles...).

2. Ateliers cuisine

L'association Anim'action organise notamment cinq ateliers cuisine par an qui réunissent 10 personnes à chaque fois.

À Machecoul, les restos du cœur organisent des ateliers cuisine qui visent à aider les bénéficiaires à consommer des légumes qu'ils n'ont pas l'habitude de manger, et à rendre désirables des produits peu qualitatifs que les restos du cœur peuvent être amenés à distribuer (notamment les produits européens, issus du FEAD, de très basse qualité). Ces ateliers cuisine ont notamment permis aux bénéficiaires de profiter de poissons panés qui auraient sûrement été jetés autrement.

La Halte du cœur a également pour projet de mettre en place des cuisines ambulantes, qui participeraient à l'animation sociale lors des distributions alimentaires.

Le secours catholique, de son côté, a conscience des conditions sociales des bénéficiaires qui les amènent en général à n'avoir que très peu recours à des produits frais et à la cuisine. En fournissant des chèques services, ils craignent que les bénéficiaires n'achètent pas de produits sains ; d'où les réflexions sur la mise en place de jardins partagés et de paniers solidaires.

Les ateliers cuisine sont déjà mis en place à la fois dans les associations d'aide alimentaire et dans les CCAS. Ce faisant, certaines structures s'interrogent sur la nécessité de financer des actions visant à sensibiliser les bénévoles et travailleurs sociaux aux questions alimentaires – comme cela a été le cas lors du forum « *Cuisine pour tous, tous en cuisine !* » organisé sur le Pays de Retz en juin 2023.

Conclusion

Si ce diagnostic n'est pas exhaustif, il donne à voir la dynamique locale en matière d'aide alimentaire sur le Pays de Retz. Il permet de mieux appréhender les structures qui agissent, leur fonctionnement, leurs problématiques, leurs contraintes et leurs envies, mais aussi d'avoir leur regard sur l'évolution de la situation...**En le réalisant, force est de constater l'ampleur de la tâche sur ce sujet de la précarité avec un nombre de bénéficiaires qui ne cesse d'augmenter, des profils et des besoins qui évoluent, la difficile adéquation entre l'offre et la demande, la diminution des approvisionnements, quel que soit les circuits.** Plusieurs leviers existent toutefois pour améliorer la situation et ce diagnostic doit constituer une base pour les sélectionner et les enclencher. Interroger les bénéficiaires aurait permis de compléter cette vision, sachant qu'ils sont les premiers concernés, mais les moyens consacrés à ce diagnostic n'ont pas permis de faire cette démarche.

Avec un peu plus de temps, la question du lien avec les producteurs locaux aurait aussi pu être approfondie, notamment en les interrogeant directement pour mieux saisir leurs contraintes et leurs possibilités. **Dans une logique de relocalisation de l'approvisionnement, de sécurisation de la disponibilité alimentaire et de valorisation du travail des producteurs, ce lien doit faire l'objet d'une attention particulière.** Dans les temps de mise en réseau des acteurs locaux sur la précarité alimentaire organisés sur le Pays de Retz en 2022/2023, les producteurs locaux témoignaient à la fois de leurs difficultés à vivre dignement de leur travail et, en même temps, de leur envie de contribuer à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Sur ces sujets, nous invitons fortement les lecteurs à prendre connaissance des ressources proposées par le réseau CIVAM (<https://www.civam.org/alimentation/acces-a-alimentation-pour-tous-accessible/>) qui participe à questionner le modèle même de l'aide alimentaire, ce dernier étant aujourd'hui presque exclusivement basé sur le don (don d'approvisionnement et don aux bénéficiaires).

Sur cette question des modèles, et pour aller plus loin, nous souhaitons profiter de la conclusion pour ouvrir sur la notion de « sécurité sociale alimentaire ». Il s'agit en fait d'interroger le droit à une alimentation digne et de qualité pour toutes et tous sur le modèle de la sécurité sociale où un ensemble de cotisants abonderaient une caisse commune, en fonction de leurs revenus, pour permettre ensuite à tous de bénéficier d'un forfait destiné à acheter une alimentation de qualité. Ces achats permettraient aux producteurs, qui sont à l'autre bout de la chaîne, de vivre dignement de leur travail et de faire vivre un environnement sain et favorable pour la santé de tous. Cette idée fait son chemin dans les instances nationales qui planchent sur la question de la précarité et est testée concrètement dans plusieurs grandes villes de France, dont le cas le plus emblématique et le plus suivi est celui de Montpellier avec le projet « Territoires à vivre ». Si le modèle peut-être difficilement duplicable tel quel, notamment dans les zones plus rurales comme le Pays de Retz, la réflexion sur des nouvelles réponses à apporter face à la précarité alimentaire mériterait de faire l'objet d'échanges sur le territoire.

Bibliographie

- Alphandéry, Marc, Dominique Picard, et Florian Laboulais. « Agriculture et alimentation durables - Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité ». LeLabo de l'ESS, 20 septembre 2020. [Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité | Agriculture et alimentation durables | Publications | Le Labo de l'économie sociale et solidaire \(lelabo-ess.org\)](#)
- Avisé. « Uniterres ». Publié le 11 janvier 2017. <https://www.avise.org/portraits/uniterres>
- Banques Alimentaires. « Etude « Profils » : qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ? ». Février 2023. [Banques Alimentaires - Etude Profils 2023 - Qui sont les personnes accueillies a laide alimentaire 0.pdf \(banquealimentaire.org\)](#)
- Bazin, Arnaud, et Eric Bocquet. « Aide alimentaire : un dispositif vital, un financement menacé ? Un modèle associatif fondé sur le bénévolat à préserver ». Rapport d'information. Paris: Sénat, 10 octobre 2018. <http://www.senat.fr/rap/r18-034/r18-0341.pdf>
- Brunet, Florence, Ariane Alberghini, Raphaël Grandseigne, et Justine Lerhmann. « Etude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre ». DGCS, novembre 2016. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_final_dgcs_vf_201611.pdf
- Caillavet, France, et Nicole Darmon. « Contraintes budgétaires et choix alimentaires : pauvreté des ménages, pauvreté de l'alimentation ? » Département Sciences Sociales, Agriculture et Alimentation, Espace et Environnement de l'Institut National de la Recherche Agronomique, décembre 2005. <https://ideas.repec.org/a/ags/inrass/135994.html>
- Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes. « Signes officiels de la qualité des produits alimentaire ». Octobre 2021. [signes-officiels-de-qualite.pdf \(economie.gouv.fr\)](#)
- INSEE. « France, portrait social ». Insee Références – Édition 2022. [Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres – France, portrait social | Insee](#)
- Labarre Justine Labarre, Néel Claire, Perrin Coline, Bricas Nicolas. « Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès ». So what ?, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, no 24 (novembre 2022): 4.
- Paturol Dominique. « Insécurité alimentaire et précarité alimentaire », 6. Paris, 2017. <https://hal.inrae.fr/hal-02791270/document>

Paturel Dominique, Christophe Toussaint-Soulard, et Simon Vonthron. « Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale ». So What ?, Chaire Unesco Alimentations du monde, Policy Brief, no 10 (septembre 2019): 4.

Rouillé d'Orfeuil Henri, Blino Gaëlle et Dupraz Sophie. « La lutte contre la précarité alimentaire - 60 initiatives locales pour une alimentation solidaire ». Journal RESOLIS #19, (janvier 2018). [LaLutteContreLaPrecariteAlimentaire60I bf fichier resolis-19.pdf \(chezlestices.fr\)](#)

UNCCAS. « L'aide alimentaire des CCAS/CIAS en pratique ». Octobre 2011. https://www.unccas.org/IMG/pdf/publication_unccas_l_aide_alimentaire.pdf

Annexes

Annexe 1 – Diaporama de présentation du diagnostic de santé communautaire à l'échelle de Pornic Agglo Pays de Retz

Annexe 2 – Tableau vierge sur l'approvisionnement utilisé en entretiens avec les structures

Annexe 3 – Grilles d'entretien : associations d'aide alimentaire et fournisseurs

Annexe 1 – Diaporama de présentation du diagnostic de santé communautaire à l'échelle de Pornic Agglo Pays de Retz



LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
DIAGNOSTIC DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Sophie ALLARD, Delphine BOURVEN, Mathilde EGONNEAU,
Ludwig EYDT, Marianne PHILIPPE
Santé publique Module 2
IFCS CHU Nantes-IAE Université Nantes-Promotion 2021-2022

Projet Alimentaire Territorial (PETR Pays de Retz)



Enjeu N°1

1 Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire

Problématique

- Quelles sont les pistes pour lutter contre la précarité alimentaire dans le Pays de Retz et rendre accessible à tous une alimentation de qualité et de proximité ?
- Quels sont les besoins et quelles sont les attentes des personnes en situation d'insécurité alimentaire ? Quels freins ? Quels leviers ?

Programme National Nutrition Santé (2019/2023) code de la santé publique article L 3231-1

Objectif 5 : Mieux manger en situation de précarité alimentaire

Action 15 : Améliorer l'accès à une alimentation favorable pour la santé pour les personnes en situation de précarité alimentaire

Selon la banque alimentaire, 3 personnes sur 4 recevant une aide alimentaire en France rencontre des problèmes de santé.

Suite...

Loi EGAlim 30/10/2018

Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire Cocolupa lancé en septembre 2020

La lutte contre la précarité alimentaire est définie à l'article L. 266-1 du Code de l'action sociale et des familles.



Le territoire




CHIFFRES CLÉS DU PAYS DE RETZ

- 154 032 habitants, 63 615 ménages
- 1 exploitation agricole pour 40 ménages
- 2/3 des exploitations agricoles avec une activité principale liée à l'élevage
- 50 industries agroalimentaires
- 1 commerce alimentaire pour 250 ménages
- 1/3 des commerces alimentaires sont des boulangeries-pâtisseries
- 11 AMAP alimentées par 23 producteurs du Pays de Retz et 6 hors du territoire

Des chiffres clés source des données : Essentiels de l'Auran

De Pornic Agglo Pays de Retz

15 communes sur un territoire rural



Evolution de la population : + 8,8 % entre 2012 et 2017 Supérieur à l'évolution du département

85 % des déplacements des trajets réalisés en véhicule particulier

62 330 habitants en 2017

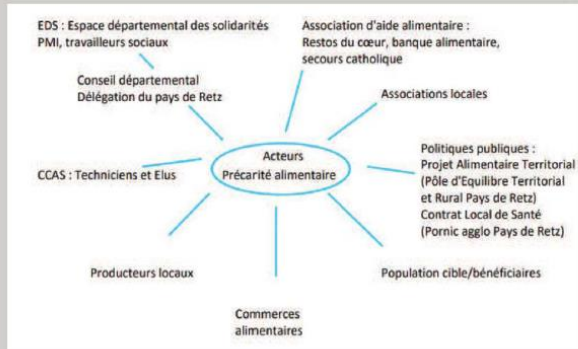
8508 pers vivent seul

Taux de pauvreté : 13%

La population cible

Habitants du territoire en situation de précarité alimentaire

Les acteurs : cartographie



Le recueil des données quantitatives et qualitatives

Recherche documentaire

- Documents rapport d'études PAT,
- Rapports sur la précarité alimentaire
- Rapport secours catholique sur l'état de la pauvreté en France (2021)
- Peu de données chiffrées recensées sur le territoire

Collecte de données sur le terrain

- Questionnaires pour les personnes en situation de précarité
- Rencontres d'acteurs : un agriculteur, des bénévoles associatifs, des travailleurs sociaux CCAS et EDS, des techniciens

Les enquêtes de terrain : les entretiens

Diversité des acteurs réunis pour provoquer un échange et initier une réflexion commune autour de la précarité alimentaire

- Bénévoles d'associations
- Travailleurs sociaux de l'EDS et chargée de mission du PAT au PETR (pôle d'équilibre territorial et rural)
- Agriculteur

Déroulement des rencontres sur une journée

- En visio entre un acteur et plusieurs membres du groupe : 2 entretiens individuels
- En présentiel dans les locaux de l'EDS : 1 entretien individuel et 1 focus groupe

□ Chacun a exprimé ses attentes et ses difficultés sur la problématique de la précarité alimentaire

Les résultats des entretiens

Quelques chiffres en 2021

Restos du coeur Pornic
3 distributions/semaine
3025 repas en moyenne/semaine
458 personnes inscrites
250 familles

CCAS Sainte Pazzanne
(regroupement Cheix, Vue, Rouans, Saint Mars de Coutais, Port Saint Père)
182 personnes ont reçu une aide alimentaire via la Banque Alimentaire
(1 distribution mensuelle)

CCAS Pornic
205 ménages accompagnés (logements, démarche administratives, alimentation, budget...)

Modes de distribution des CCAS: colis alimentaires ou bons alimentaires

Des constats partagés

- Ce qui existe aujourd'hui sur le territoire en terme de distribution répond à un besoin vital. Mobilisation bénévole très importante (ex. 80-100 bénévoles aux restos du coeur)
- Difficulté de franchir le pas de l'aide alimentaire pour certaines personnes
- Problématique d'accès à l'alimentation et de mobilité sur un territoire rural nécessitant plusieurs types de réponses en terme de distribution
- Volonté partagée d'améliorer la qualité des produits distribués
- Besoin identifié d'une épicerie sociale par les travailleurs sociaux des CCAS et de l'Espace Départemental des Solidarités (enquête réalisée par l'association mobil'épice solidaire)

Constats partagés (suite)

- Réflexion en cours sur l'approvisionnement local (accessibilité produits locaux et de qualité)
- Sécuriser le revenu des exploitants
- Soutenir financièrement les achats en circuit court des associations d'aide alimentaire
- Santé et précarité : favoriser l'accès à une alimentation favorable à la santé
- Faire du lien entre les différentes politiques publiques: ex Contrat Local de Santé: Articuler le CLS avec les autres programmes alimentaires du territoire dans le cadre de la fiche action promotion de la santé environnementale (CLS en cours de validation)
 - Nécessité de croiser les acteurs, de décloisonner les actions

Les enquêtes de terrain : questionnaires à destination des publics en situation de précarité

Thématiques du questionnaire :

- Connaissances de la personne, du foyer et de son environnement
- Habitudes alimentaires : consommation et préparation
- Ouverture sur différents projets autour de l'alimentation

Administration des questionnaires par :

- Travailleurs sociaux de l'établissement départemental de solidarité EDS,
- Travailleurs sociaux des centres communaux d'action sociale CCAS,
- Les bénévoles des restos du cœur,
- Nous-même à Isseretz,
- Les bénévoles du secours catholique (retours terrain)

Consigne : souplesse et liberté de modifier certaines questions afin de ne pas mettre en difficulté les bénéficiaires et les enquêteurs

Les résultats des questionnaires

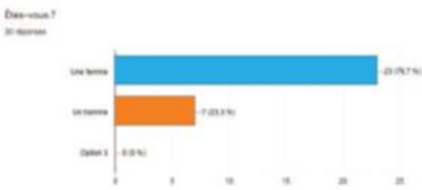
36 questionnaires réalisés

Sur la période du 20 décembre 2021 au 11 février 2022.



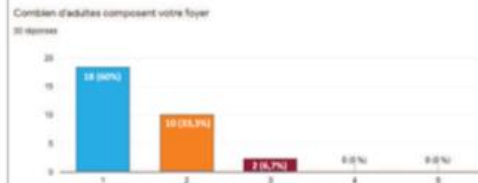
Pour une douzaine de questionnaires, des adaptations ont été apportées par les bénévoles intervenants auprès des bénéficiaires.

Connaissances de la personne, du foyer et de son environnement



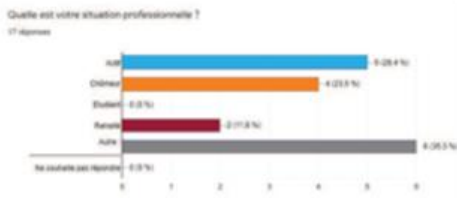
- La majorité de la population est féminine
- L'âge est hétérogène de 17 à 75 ans

Connaissances de la personne, du foyer et de son environnement



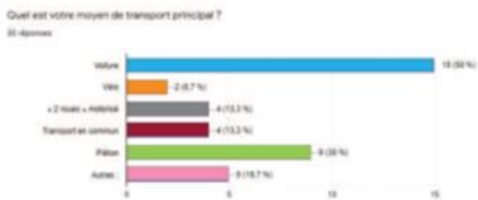
- 60% des personnes sont seules ou famille monoparentale
- Le foyer est composé dans 56% des cas d'enfants (de 1 à 5 enfants) pour 43%, pas d'enfants

Connaissances de la personne, du foyer et de son environnement



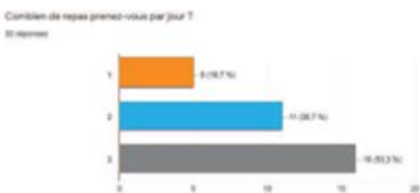
- 17 questionnaires complétés sur les 36
- La majorité sont des actifs (plusieurs personnes en situation de réinsertion) et des personnes en invalidité : 64,7%
- Toutes ces personnes ont répondu avoir un logement

Connaissances de la personne, du foyer et de son environnement



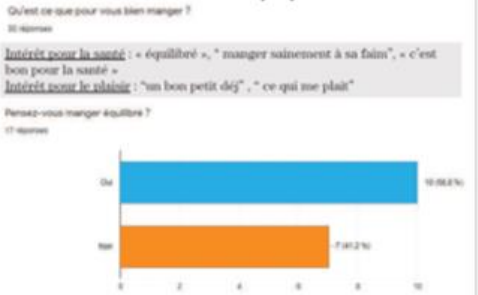
- ### Les moyens de transport
- 1 personne sur 2 ont une voiture dans un secteur rural

Habitudes alimentaires : consommation et préparation



- 30 réponses
- 6 n'ont pas souhaité répondre
- 53, 3% prennent 3 repas par jours
- 35% ne mangent pas certains jours

Habitudes alimentaires : consommation et préparation

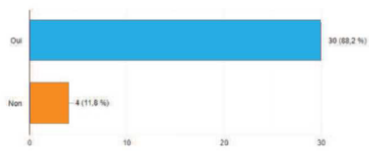


- Sur l'équilibre alimentaire, 17 réponses sur 36: 58,8% pensent manger équilibré
- A la question du pourquoi ? : le coût "difficulté budget", "le prix", "contrainte financière" et la qualité sont les principales réponses

Habitudes alimentaires : consommation et préparation

Aimez-vous cuisiner ?

34 réponses

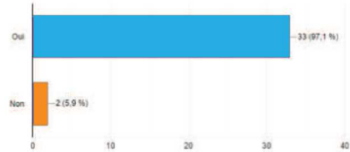


88,2 % aime cuisiner.
 Notion de plaisir pour une grande majorité : *“ j’aime mon ventre”, “ par passion”, “ pour faire plaisir aux autres”, “ se faire plaisir”*

Habitudes alimentaires : consommation et préparation

Avez-vous la possibilité de cuisiner ?

34 réponses

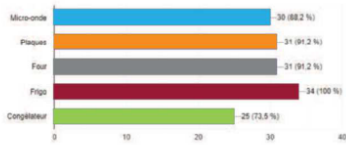


97,1% ont la possibilité de cuisiner

Habitudes alimentaires : consommation et préparation

Quels sont vos équipements dans la cuisine ?

34 réponses

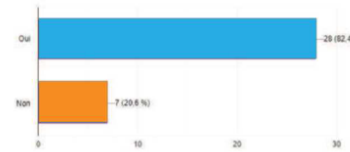


Bien équipé :
 - 88,2% ont un micro onde,
 - 100% ont un frigo

Habitudes alimentaires : consommation et préparation

Êtes-vous recourus aux plats préparés industriels (surgelés, conserves, sous-vide) ?

34 réponses



Consommation de plats préparés :
 82,4% consomment des plats cuisinés dont 42% occasionnellement

Ouverture sur différents projets autour de l'alimentation

Seriez-vous intéressés par une épicerie solidaire et les paniers solidaires... ?

34 réponses



Et oui, quel(s) panier(s) préférez-vous ?

34 réponses

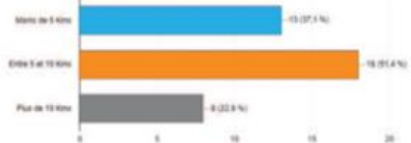


36 réponses :
 97,2% sont intéressés dont 73,3% pour une épicerie solidaire fixe et 50% pour les paniers solidaires

Ouverture sur différents projets autour de l'alimentation

Quelle distance seriez-vous prêts à faire pour vous rendre à l'épicerie ou récupérer un panier ?

35 réponses



51,4% sont prêts à réaliser entre 5 et 10 kms en lien avec les 50% se déplaçant en voiture

Ouverture sur différents projets autour de l'alimentation

Seriez-vous intéressés par des ateliers pour cuisiner et se faire plaisir ?

34 réponses



Seriez-vous intéressés par des ateliers pour partager dans un lieu d'échange ?

34 réponses



Seriez-vous intéressés par des ateliers pour visiter des fermes ?

34 réponses



Seriez-vous intéressés par des ateliers pour jardiner et produire quelques légumes ?

34 réponses



Ateliers : 55,6 %
Lieu d'échange : 54,3 %
Visites ferme : 69,7 %
Jardinage : 50 %

Analyse

- Implication des bénéficiaires au diagnostic: intérêt pour la santé communautaire et satisfaction des différentes parties, importance de prendre en compte leurs avis
- Favoriser la participation des personnes concernées dans la phase de réflexion et dans la mise en oeuvre des projets.
- Lancement d'une dynamique autour des bénéficiaires et des acteurs de terrain
 - Levée de quelques barrières des représentations
- Atteinte des limites de l'aide alimentaire actuelle malgré les besoins réels
- Reconnaissance et dignité souhaitées par les bénéficiaires
- Développer de nouvelles sources d'approvisionnement facilitant l'autonomie et le choix des aliments
- Confirmation par les bénéficiaires de l'intérêt de certaines actions identifiées dans le PAT (ex. épicerie sociale)



La stratégie d'actions



La stratégie d'actions

Mettre en lien les acteurs, travailler en transversalité : bénéficiaires, agriculteurs (approvisionnement), associations, élus locaux, travailleurs sociaux et techniciens des collectivités => mise en place d'un COPIL

La stratégie d'actions

Paniers solidaires fruits et légumes
Association Avim actions Port Saint Père et jardin bio Retz/Ecofolies Sainte PAZANNE
Le jardin bioetz propose dans son magasin des paniers anti-gaspi à moins 30% et des paniers de fruits et légumes via la drive.

Paniers solidaires CSC Mireille
Moyon Paimboeuf ferme de Sergonne-Frossay

Jardins partagés, jardins familiaux (Saint Brévin, Chaumes en Retz, Sainte Pazarne...)

Identifier, accompagner et soutenir les actions de solidarités alimentaires existantes en concordance avec les actions retenues du PAT

Partenariat agriculteurs et CCAS:
Jardin de mon père et ferme des petits renards - Fouans

Dépositif Too Good to Go (expérimentation sur Saint Père en Retz) : surplus de la carline revendus à petits prix)

Démarche diagnostique portée par Porric Agglo Pays de Retz en 2022 (label économie circulaire proposé par l'ADEME et qui traite notamment la question de la lutte contre le gaspillage en redistribuant des restes alimentaires à un public précis)

La stratégie d'actions

Banque alimentaire engagée dans une démarche de réflexion sur l'agro locale dans le cadre du PAT Nantes Métropole

Liens à faire avec les organismes agricoles du territoire (GAB 44, Terroirs 44, Chambre d'Agriculture) et les producteurs, artisans et commerces locaux : nécessité de planification ?

Travailler sur l'approvisionnement avec une alimentation de qualité et de proximité. Etude de faisabilité sur la mise en place de nouvelles filières d'approvisionnement

Expérience de l'épicerie solidaire Brevinoise en matière d'approvisionnement, notamment auprès de producteurs et commerces locaux

Partenariat réseau ANDES avec l'association Fermes d'Avenir pour développer l'approvisionnement local des épiceries solidaires

La stratégie d'actions

Accompagner le développement d'une épicerie solidaire et travailler les complémentarités avec les acteurs existants

Point de vigilance : éviter la mise en concurrence

La stratégie d'actions

Association entraide et savoirs Sainte Pazarne ateliers cuisine
Défi FAAP Gab 44
Association Ecofolies ferme jardin bioetz atelier cuisine et visite de ferme
Epicerie solidaire Saint Brévin
Retz activités
AFR Cheméré

Développer des ateliers de cuisine pour renforcer le lien social en plus d'apprendre à cuisiner

1000 premiers jours Porric Agglo Pays de Retz / alimentation/santé/environnement

Association Campus Fertile

Association Du pain sur la glanche

Banque Alimentaire: atelier cuisine partenariat CCAS

CPE logne et grand Lieu (ateliers pédagogiques sur l'alimentation)

La stratégie d'actions

Accueillir et travailler sur les représentations : soirée, conférence

La stratégie d'actions

Fermes pédagogiques du Pays de Retz

- Ferme de la Puillière à Port Saint Père
- Projet de ferme pédagogique aux Ecofolies à Sainte Pazarne (jardin bioetz)
- Ferme Saint Hubert à Machecoul
- La petite ferme d'Heidi Saint Père en Retz (ferme d'animation)
- Ferme de Sergonne à Frossay

Organiser des visites de fermes

Visites de fermes du réseau GAB 44

Maraîchage en insertion

Conclusion

- Démarche de santé publique enrichissante et constructive, dynamique collective
- Ce travail :
 - a apporté une vision communautaire à l'ensemble des acteurs en impliquant les bénéficiaires dans la démarche et un changement dans les représentations
 - il a permis de mettre en lien des acteurs porteurs de projets émergents
- Limites :
 - le contexte sanitaire a compliqué notre souhait de rencontrer les bénéficiaires
 - temps imparti non suffisant pour avoir une étude complète
- Nous espérons que la dynamique initiée se poursuivra au-delà de notre action et que les différents projets verront le jour



Annexe 2 – Tableau vierge sur l’approvisionnement utilisé en entretiens avec les structures

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1													
2				Estimations (%) des catégories de produits que vous distribuez									
3													
4		Nombre de bénéficiaires											
5			Nombre de bénéficiaires										
6		Nombre de personnes											
7		Nombre de foyers											
8													
9		Estimations (%) des catégories de produits que vous distribuez											
10		produits frais	%	niveau de transformation	%	produits biologiques	%	produits labellisés	%	produits locaux	%		
11		frais		pas ou peu transformés		Bio		au moins un label		Pays de Retz			
12		<i>Part des légumes dans le frais</i>		transformés		Conventionnel		aucun label		Loire-Atlantique			
13		sec, conserve		ultra-transformés						France			
14		surgelé											
15		TOTAL		0%		0%		0%		0%		0%	
16		TOTAL; si possible égal à 100%											
17													
18													
19													
20													
21		Source d'approvisionnement	Part dans l'approvisionnement (%)										
22		Achats											
23													
24													
25		Ramasse											
26													
27													
28													
29													
30													
31													

Annexe 3 – Grilles d’entretien : associations d’aide alimentaire et fournisseurs

Grille d’entretien avec une association d’aide alimentaire

Appréhender le fonctionnement de l'association

1. L'aide alimentaire est-elle l'activité principale de votre association ? Si non, quelles sont les autres activités ?
2. Vers quelles structures orientez-vous les personnes ayant des besoins autres qu'alimentaires ? (services sociaux du département, CCAS, autres associations, PMI...)
3. Quel est le montant consacré à l'aide alimentaire dans le budget de votre association ?
4. Combien de bénévoles travaillent dans votre association ? Avez-vous des ressources humaines mobilisées spécifiquement pour l'aide alimentaire ?

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire

5. Combien de personnes et de foyers bénéficient de l'aide alimentaire que vous proposez ? (par jour/semaine/mois selon les statistiques disponibles)
6. Quelles sont les conditions d'accès pour les bénéficiaires ? Comment arrivent-ils à l'association ? La demande d'aide alimentaire est-elle la première demande ?
7. Quels sont les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire dans votre association ? (*âge, composition familiale, situation de logement, situation de séjour*)
8. Savez-vous d'où viennent les bénéficiaires ? Quelle est « l'aire d'attraction » de votre structure ? Avez-vous eu des retours de bénéficiaires qui souhaiteraient des structures plus proches de leur domicile ?
9. Connaissez-vous d'autres associations d'aide alimentaire sur votre territoire ?
10. Vers quelles structures orientez-vous les personnes ayant des besoins alimentaires auxquels vous ne pouvez pas répondre ? (structures associatives ou autres)

Modalités de l'aide alimentaire et produits proposés par la structure (quantité et qualité)

11. Sous quelle forme proposez-vous de l'aide alimentaire ?

- Paniers/colis
- Epicerie sociale/solidaire
- Repas chauds (restaurants solidaires, soupes populaires)
- Repas froids (maraudes, accueils de jour)
- Aide financière/tickets-services

12. A quel rythme et en quelle quantité ?

13. Une contrepartie (financière, participation, etc.) est-elle demandée aux bénéficiaires ?

Retours des bénéficiaires

14. Quels sont les retours des bénéficiaires sur l'aide alimentaire proposée ?
(satisfaction sur les montants ou quantité, la qualité des denrées, type de denrées demandés, participation des usagers aux comités, éventuelles enquêtes de satisfaction...)

15. Quel type de denrées sont les plus demandés par les bénéficiaires et à l'inverse, quelles sont les denrées dont peu de bénéficiaires ont besoin/envie ?

L'approvisionnement

16. Quelles sont vos sources d'approvisionnement ?

17. Connaissez-vous les circuits logistiques qui acheminent les denrées jusqu'à votre structure ?

18. En dynamique, avez-vous remarqué des évolutions particulières en quantité ?

19. Même question sur la qualité, fraîcheur et diversité des produits ?

20. Êtes-vous en lien avec la production agricole locale et/ou avec des organismes de restauration collective ?

Si oui, lesquels, sous quelles modalités ?

Si non, pourquoi ? y réfléchissez-vous ?

21. De quel pouvoir disposez-vous en tant qu'antenne locale ? Êtes-vous autonomes dans la gestion de vos approvisionnements ?

Les partenariats existants et futurs

22. Quels nouveaux besoins sont apparus sur le territoire, en matière d'alimentation ?
- Évolution des publics : augmentation ou diminution des demandes, évolution des profils de personnes demandant une aide alimentaire*
 - Évolution de l'offre : fermeture, maintien ou augmentation de l'offre d'aide existante, création de nouveaux services, solidarités de voisinage, etc.*
23. Connaissez-vous d'autres acteurs en lien avec alimentation (jardin partagé, éducation nutrition, maisons de santé, maison des familles...) ?
24. Les institutions locales favorisent-elles la coopération entre les acteurs de l'alimentation, de la santé et du social ? Comment ?

Grille d'entretien avec un fournisseur de l'aide alimentaire

Questions générales

1. Quelles ressources humaines sont spécifiquement consacrées à l'organisation de la logistique ?
2. La participation des bénévoles est considérable dans l'organisation de l'aide alimentaire. A quel point en dépendez vous ? Quelles évolutions récentes?

Les structures fournies

3. Combien de structures fournissez-vous et quelles sont-elles (*le type de structures qu'ils peuvent fournir*) ? Et la liste des structures dans le Pays de Retz plus particulièrement ?
4. Comment est déterminé le partage des denrées entre les structures ?
5. Parmi les catégories de produits citées plus haut, y en a-t-il de plus en plus distribuées, d'autres de moins en moins ?
6. Comment évolue la demande des structures fournies ?

Vos approvisionnements

7. Quelle part du budget de la structure est dédiée aux denrées, et comment cette part est répartie ensuite entre les différents circuits d'approvisionnement ?
8. Quelles sont les exigences de vos financeurs sur les denrées distribuées et quels sont les process de suivi-évaluation ?
9. Quelles sont les denrées les plus fréquentes par circuit d'appro ?
10. Quels sont les avantages/inconvénients de chaque type d'appro, correspond à ce tableau ? (p7 de Alim activ approvisionnement aide alim)
11. Quelles sont les conséquences du développement d'applications et de rayons anti gaspi sur vos approvisionnements ?
12. Si vous achetez, à qui achetez-vous ? Bénéficiez-vous de rabais ?
13. Envisagez-vous développer l'approvisionnement auprès de producteurs présents sur votre territoire / mise en place de « circuits court ?

14. Si oui, pouvez-vous expliquer les démarches ou projets ?

15. Si non, quels sont les freins ?

Fonctionnement logistique

16. Quel est votre fonctionnement en matière de logistique ? Varie-t-il en fonction de vos fournisseurs et des structures que vous approvisionnez ?

17. Quelles ressources matérielles votre structure mobilise-t-elle pour l'aide alimentaire ? (entrepôts, réfrigérateurs, chambre froide, congélateurs, véhicules etc.) Pouvez-vous préciser la localisation de ces entrepôts ?

18. Rencontrez-vous des difficultés particulières concernant la maîtrise de la logistique et la gestion des stocks ?

- Oui
- Non

▪ Si oui, lesquelles ?

19. Identifiez-vous des ressources humaines, financières ou matérielles supplémentaires qui vous permettraient de mieux répondre à la demande d'aide alimentaire ?

- Oui
- Non

▪ Si oui, veuillez préciser

20. Avec quelles autres structures de l'aide alimentaire sur le territoire êtes-vous en lien ?

21. Entrez-vous en « concurrence » avec d'autres fournisseurs de l'aide alimentaire ? Si oui, lesquels ?

22. Disposez-vous de leviers d'action en tant qu'antenne locale/départementale (Secours populaire et Banque alimentaire) ?